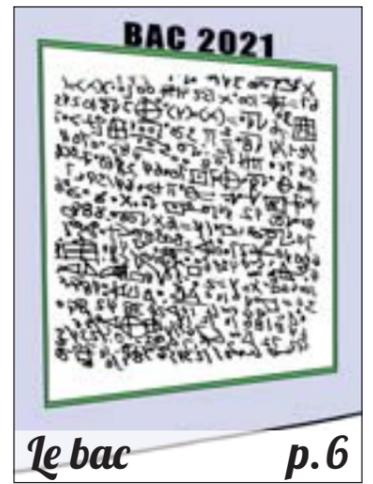




Fonction publique p. 5

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



Le bac p. 6

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 776 du 17 février 2018  

L'édito

Salaires corrects exigés

Investissement insuffisant dans le système éducatif, dégradation des conditions de travail et faiblesse de la rémunération... La campagne qu'a lancée le SNES-FSU avec sa fédération sur la question des salaires suscite de nombreux témoignages de collègues désabusés. Nombreux sont ceux d'entre eux qui font état des difficultés de pouvoir d'achat alors même que les personnels de l'Éducation nationale doivent financer eux-mêmes le matériel nécessaire à l'exercice du métier, faire face à des frais de déménagement et de logement particulièrement lourds en début de carrière. Ce sentiment reflète bien une réalité si l'on compare ce qu'était la situation des personnels de l'Éducation nationale dans les années 80 et ce qu'elle est actuellement. La réalité de ce déclassement se mesure aussi à l'aune des rémunérations des autres cadres de la Fonction publique et du privé. Pourtant les gouvernements persistent à faire la politique de l'autruche : refuser de prendre en compte les besoins nécessaires à une formation de qualité pour tous les jeunes, compter sur le dévouement et l'attachement aux valeurs du service public des personnels de l'Éducation nationale. Plus encore : l'actuel ministre des Comptes et de l'Action publique entend remettre en cause le principe même de la carrière en voulant individualiser nos rémunérations. Il est temps que cela change : c'est le message que feront passer les



enseignants le 22 mars en se mettant en grève avec toute la Fonction publique. ■

Frédérique Rolet, secrétaire générale

mobilisations

Un vent de contestation se lève



Le vernis craque. Les beaux discours du Président et des ministres n'empêchent pas la prise de conscience. De vrais sujets qui rendent la mobilisation nécessaire émergent.

Le pseudo-modernisme du gouvernement Macron n'a pas fait long feu.

Rapidement, le caractère très libéral de la politique économique du gouvernement est apparu et les récents sondages répercutaient la déception des Français, estimant, pour plus de deux tiers d'entre eux, que leur pouvoir d'achat avait baissé. Le ministre de l'Économie a beau s'évertuer à dire qu'il faut de la patience et que les gains seront sensibles plus tard, la réalité d'aujourd'hui c'est l'augmentation de la CSG, celle de toute une série de produits (gaz, essence, tabac...). Certes, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne et se confirme le fait que les mesures

fiscales profiteront aux plus riches tandis que l'érosion du pouvoir d'achat touche davantage les retraités, les salariés du secteur public, les catégories populaires.

L'étiquette de « Président des riches », dont Emmanuel Macron cherche en vain à se débarrasser, recouvre une véritable réalité et sa chute de popularité en témoigne.

Peu à peu, les conséquences des orientations très droitières de la politique gouvernementale se font sentir. Ainsi des ruptures conventionnelles collectives permises par la réforme du code du travail qui autorise des entreprises florissantes comme Carrefour à licencier, ainsi du discours provocateur sur la Fonction publique dont il faudrait diminuer fortement les champs d'exercice... Que ce soit dans le domaine de la Santé, de l'Éducation, du Travail, le seul credo du gouvernement est de renvoyer chacun à sa

propre responsabilité, en méprisant toutes les garanties collectives et les solidarités. Dans le monde d'Emmanuel Macron, il y a des gagnants et des perdants, toujours les mêmes...

Mais que notre jeune et si arrogant Président ne se réjouisse pas trop vite car se multiplient les foyers de contestation et à l'intérieur même de cet agrégat constitué par les membres d'En Marche des fissures se produisent. Le traitement indigne des réfugiés provoque des réactions vives, les personnels des EPHAD dans une lutte exemplaire ont vraiment mis le doigt sur la façon dont la France traite ses anciens. Des grèves et des rassemblements sur tout le territoire ont eu lieu la semaine dernière à l'appel de la CGT et FO pour protester contre le vaste plan de licenciements prévu par la

direction des magasins Carrefour. Plusieurs milliers de travailleurs sociaux, du public et du privé, ont défilé le 14 pour dire leur inquiétude sur l'avenir de leur métier.

Dans les universités, les assemblées générales s'enchaînent et analysent les véritables objectifs d'une réforme de l'accès à l'Université qui, sous couvert de meilleure adéquation entre les formations et le profil des étudiants, vise à sélectionner.

Le secteur public n'est pas en reste et, après la grève dans le second degré du 6 février, les personnels de l'Éducation, qui comme les autres fonctionnaires ont vu leur paie baisser en janvier, sont appelés à participer massivement à la journée d'action du 22 mars dans toute la Fonction publique. ■

Frédérique Rolet

Le temps de l'action est venu

À L'APPEL DE L'INTERFÉDÉRALE CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, SOLIDAIRES



LE 22 MARS

Fonction publique en grève



L'agenda du SNES-FSU

les instances

- **Les 19 et 20 février**
→ Réunion du Comité égalité du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) à Bruxelles
- **Les 21 et 22 février**
→ Congrès académique d'Aix-Marseille, Orléans, Nice et Nancy-Metz
- **Du 5 au 8 mars**
→ Congrès académique de La Guadeloupe, Lyon, Clermont-Ferrand, Dijon
- **20 mars** → Conseil délibératif fédéral national (CDFN) de la FSU
- **Du 26 au 30 mars**
→ Congrès national du SNES à Rennes

les audiences

- **Le mardi 13 février**
Le SNES-FSU rencontre la secrétaire générale du ministère et la Directrice des affaires juridiques au sujet de la sécurité des données numériques des élèves et des personnels

15 février

- Le SNES-FSU participera à la séance plénière du Haut conseil de l'âge à l'ordre du jour : vieillissement de la population et conséquences financières, CDCA...
- Comité de suivi de l'ÉSPÉ

les stages et colloques

- **12 février** → Stage tuteurs
Le tuteur de terrain, maillon essentiel de la formation, enjeux et dilemmes
- **8 mars 9 h 30 à 15 heures**
Réunion FSU au SNEP sur l'égalité professionnelle femmes hommes
- **15 mars**
Réunion commune des secteurs lycée et contenus du SNES-FSU
- **21 mars**
Réunion du secteur CPE du SNES-FSU

paritarisme

- **27 février**
Ouverture des CAPN et FPMN de la phase inter du mouvement
- **Du 5 au vendredi 9 mars**
CAPN et FPMN de la phase inter du mouvement, ordre de passage des disciplines sur notre site, dans la rubrique « Mutations » : les syndiqués recevront leur résultat par SMS en fin de journée

8 mars 15 h 40

→ **Manifestations**
(Paris, place de la République) pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

22 mars

→ **Grèves et manifestations**
dans la Fonction publique à l'appel de l'interfédérale : CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires

congrès Faire partager ses idées

Le congrès de Rennes est l'affaire de tous. De nombreux outils sont mis à la disposition des syndicats et des militants pour participer au débat.

Le congrès du SNES-FSU se tiendra à Rennes du 26 au 30 mars 2018. Il est précédé, dans chaque académie, par un congrès organisé par la section académique (<https://www.snes.edu/Dates-des-congres-academiques-32966.html>). Les travaux n'auront de véritable intérêt que s'ils prennent bien en compte l'avis de l'ensemble des syndiqués, pour mener aux décisions finales du congrès national. Les sections d'établissement, les S1, ont un rôle décisif à y jouer. N'hésitez à solliciter des militants de vos sections départementale, académique et nationale pour participer à la discussion dans votre établissement.

À chacun d'entre nous, à chaque S1 de se saisir des rapports préparatoires, d'en débattre et d'élaborer des contributions écrites, d'assurer une représentation dans les congrès académiques. Un espace dédié au congrès est ouvert sur le site : <https://www.snes.edu/Preparez-le-congres.html>. Il contient les pré-rapports, les mandats du congrès de Grenoble ainsi que les contributions. Pour participer au débat préparatoire, adressez vos contributions (3 000 signes au plus) à l'adresse contributions@snes.edu, en précisant le thème ou la modification statutaire concerné.

Bons débats à toutes et tous. ■
Xavier Marand



relations école-parents Une riche mission

Une courte communication des députées Béatrice Decamps (Les constructifs) et Aurore Bergé (LREM) sur les relations école-parents a mis le feu aux poudres sur les réseaux sociaux jeudi 1^{er} février.

L'objet du débat est un texte d'une vingtaine de pages, bilan des mesures préconisées par le rapport de X. Breton et V. Corre en 2014. Après l'inscription de la « Communauté éducative » dans la loi Jospin (1989), la loi de Refondation (2013) a donné statut légal au concept de « Coéducation », dont les députées font remarquer à juste titre qu'il « ne fait cependant pas toujours consensus ». Rien de bien neuf... comme d'ailleurs l'ensemble du texte, qui rabâche un certain nombre d'idées connues, voire convenues : importance du travail avec les parents, nécessité de ne pas mettre les élèves en conflit de loyauté entre famille et institution scolaire, devoir fait aux personnels d'expliquer auprès des familles leurs attentes et les différents moments de la scolarité (notamment l'orientation). Dans la deuxième partie du bilan, Madame Bergé propose la nouvelle terminologie « Parents empêchés » au

lieu de « parents les plus éloignés de l'école » qu'elle ne juge pas satisfaisante, sans pour autant s'en expliquer.

À deux vitesses

La députée, dont la page Wikipedia mentionne une scolarité dans l'enseignement privé versaillais, pointe « l'éloignement sociologique croissant entre le personnel enseignant et les familles les plus modestes », « qui ne facilite pas la compréhension des uns et des autres et un traitement d'adulte à adulte ». Ce jugement est sans doute à mettre en lien avec deux propositions du rapport : « la prise en compte des spécificités des situations familiales dans l'appréciation de l'élève et de son évolution » et la médiation par des jeunes du service civique « qui bien souvent viennent des mêmes quartiers que les parents en difficulté et partagent avec eux les mêmes codes sociaux ».

Merci pour la clarification : aux riches l'école des riches (et aussi le président et les députés des riches), aux pauvres l'école et l'éducation des pauvres, gratifiés d'une « prise en compte » les assignant à leurs codes sociaux. Pas un mot sur la nécessité de maintenir les exigences scolaires, ni sur les apports possibles d'une politique de mixité sociale. La députée s'est étonnée de la réaction des professeurs... question d'éloignement sociologique peut-être ? ■

Valérie Siphimalani



Nos collègues ont de l'humour. Le rapport Bergé souligne « l'éloignement sociologique » entre parents et professeurs, ce qui a déclenché une avalanche de tweets rageurs.

Publicité

IRU Connaissez-vous l'institut de recherches de la FSU ?

- L'Institut de Recherches a été créé en 1994 à l'initiative de la FSU.
- Comme tout organisme de recherches, l'Institut détermine en toute indépendance ses orientations. Il a pour ambition de participer à la production et à la diffusion de savoirs, notamment des savoirs utiles à la réflexion et à l'activité syndicales.
- En croisant des regards d'horizons divers, l'Institut se propose de développer et de diffuser des outils pour la compréhension de notre temps dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture. Un conseil scientifique analyse et valide les projets.

Les dernières publications de l'Institut à commander en ligne ou à

Institut de recherches de la FSU - 104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas (frais de port offerts)

Socialismes et éducation au XIX^e siècle



L'ambition de cet ouvrage est d'étudier comment le mouvement socialiste a su articuler des conceptions et des réalisations originales de l'éducation au projet de transformation sociale. Il s'agit de comprendre quelles formes peut prendre une éducation quand elle entend contrarier les effets les plus délétères d'une société de classes et contribuer à l'émancipation complète des individus

dans une société égalitaire. Situées dans leur contexte, ces conceptions et ces expérimentations appartiennent sans aucun doute à l'histoire. Mais elles portent en elles un projet qui s'il n'a pas abouti n'est pas pour autant révolu.

• *Socialismes et éducation au XIX^e siècle*, Gilles Candrar, Guy Dreux, Christian Laval, 24 €, Éditions LE BORD DE L'EAU, 306 pages.

Payer pour réussir ? Le marché du soutien scolaire



Ce livre est le résultat des travaux de recherches conduits par Erwan Lehoux, jeune chercheur à l'Institut en 2015/2016.

Le soutien scolaire marchand concerne une part tout à fait significative des élèves puisque environ 15 % des lycéens en bénéficient. Derrière cette moyenne se cachent d'importantes disparités sociales. Ainsi ce soutien scolaire est-il révélateur du poids du capital économique dans la reproduction des inégalités scolaires.

L'ouvrage analyse précisément sa diversité et ses stratégies mais aussi le rôle de l'État dans la structuration du marché. Il montre comment le soutien scolaire construit un marché de l'angoisse et participe de l'exacerbation de la compétition scolaire.

• *Payer pour réussir ? Le marché du soutien scolaire*, Erwan Lehoux, 7 €, Éditions Syllepse, collection Comprendre et Agir, 110 pages.

Institut de recherches de la FSU

Tél. : 01 41 63 27 60 - Courriel : institut@institut.fsu.fr - Site Internet : www.institut.fsu.fr

recrutement Refuser la régression

En mars prochain, des annonces seront faites sur la formation et le recrutement des enseignants, mais dès le 16 janvier, le ministre a déclaré : « il y a et il y aura toujours des contractuels en France ». M. Blanquer ne sera pas le ministre qui mettra fin à la précarité subie par les 22 000 contractuels du second degré.



La précarité est un fléau auquel la Fonction publique n'échappe malheureusement pas. La résorption est un de nos combats prioritaires. S'appuyer dessus pour affaiblir les statuts collectifs est l'obsession du gouvernement.

Annoncé par Matignon le 1^{er} février, le recours accru aux contractuels dans la Fonction publique est indissociable de la baisse des postes aux concours externes. En 2018, le nombre de postes mis au concours du second degré a enregistré une baisse de 20 %, - 10 % pour le concours de professeur des écoles. Devant la représentation nationale, M. Blanquer reconnaît la crise de recrutement. Reprenant notre revendication, il évoque des « prérecrutements », mais dès le lycée, sous forme de bourses à des élèves exprimant le souhait de devenir professeur. Plus ambigu : le statut des AED évoluerait pour « qu'il ne soit pas un frein, mais un avantage », tout en étant « une réponse aux problèmes de remplacement »⁽¹⁾ !

Au-delà, il faudrait, dit-il, « imaginer des mécanismes contractuels » dans la continuité de « processus qui ne concernent aujourd'hui que quelques centaines d'étudiants par an » afin de « ménager un sas d'entrée dans la Fonction publique ». Le

ministre ne propose rien d'autre qu'un recrutement via la précarité.

D'après sa réponse à la députée Elsa Faucillon, le ministre envisage aussi de déplacer le concours. En troisième année de licence ? en fin de Master 2 ? Il ne le précise pas.

Concours et formation

Pour le SNES-FSU, précariser et utiliser étudiants et stagiaires comme moyens d'enseignement ne sont pas des solutions. L'expérimentation des Masters en alternance et des EAP a montré leur inefficacité : très peu de candidats issus de ces dispositifs intègrent réellement la profession.

Quant au concours en M1, il ne satisfait personne. Le SNES-FSU s'y était d'ailleurs opposé. Il coupe en deux la formation. En outre, en M1, les étudiants privilégient naturellement

Objectif : l'agrégation revalorisée !

la préparation au concours et il ne reste plus que très peu de temps pour la formation. Quand à cela se rajoute un petit boulot alimentaire... Placée en

M2, la formation est en concurrence avec le stage devant élèves de 9 heures qui nécessite un temps très lourd de préparation.

Suite aux réformes du LMD et de l'autonomie des universités, l'horaire des licences a fortement diminué.

Maîtriser une discipline et se confronter à la recherche demande aujourd'hui un niveau Master. D'ailleurs, un lauréat sur deux des concours externes possède déjà ce diplôme. Avec pour objectif l'agrégation revalorisée pour tous, le SNES-FSU conçoit le recrutement par trois voies : l'une pour les diplômés d'un Master, une seconde ouverte aux personnes ayant une expérience dans l'enseignement et une troisième menant à un concours fin M2 par les prérecrutements accessibles en cours de licence. ■

Alain Billate

(1) Sénat, 15 novembre 2017

Signez la pétition contre la baisse des postes aux concours : <http://petitions.snes.edu/?petition=39>

L'heure du réveil

La mobilisation dans les universités a commencé mi-janvier avec la mise en place de la plateforme Parcoursup destinée à recueillir les vœux des candidats à l'enseignement supérieur. Les lycéens seront désormais dépendants des attendus définis par les universités et destinés essentiellement à séparer le bon grain de l'ivraie. Les organisations lycéennes et étudiantes, ainsi que la FCPE, ne s'y sont pas trompées et, en lien avec les syndicats enseignants (FSU, CGT, FO et Solidaires), ont entrepris un vrai travail d'information et de mobilisation. Le 1^{er} février a marqué le début du mouvement. Le 6, les personnels du second degré ont bravé la neige pour dire, par la grève et les manifestations, leur volonté de défendre leur métier. Ils s'opposent à juste titre à la réforme du lycée annoncée par le rapport Mathiot, qui brade les filières, morcelle les apprentissages et individualise les formations. Une véritable dynamique a été créée et les actions continuent pendant les congés. L'interfédérale a appelé à une manifestation le 15 février à Paris et la FAGE - organisation étudiante pourtant proche de la CFDT - a été contrainte de se rallier au mouvement. C'est bien la preuve qu'il se passe quelque chose ! Depuis peu, les amphithéâtres sont bondés dans les facultés à chaque AG étudiante. Côté enseignants, les HIS se succèdent sur la réforme du bac et sur la préparation de la rentrée. À Paris, plusieurs appels à des grèves d'établissements pour protester, dès la rentrée des vacances d'hiver, contre les DHG insuffisantes ont été lancés. Dans le 93, des AG d'établissements ont lieu. Gageons que le printemps sera chaud.

langues anciennes Paroles, paroles...

La circulaire « Mise en œuvre de l'enseignement facultatif de langues et cultures de l'Antiquité » est parue au BO du 25 janvier 2018.

Elle ne suffira pas à changer les conditions d'enseignement des LCA. Elle comporte quelques points positifs : elle interdit aux chefs d'établissement de regrouper les niveaux pour réduire les horaires, comme cela arrive trop souvent en lycée. Elle donne la possibilité du cumul des LCA avec la bilague et l'euro au collège, avec l'euro ou les LV3 au lycée - à l'heure où le rapport Mathiot préconise le choix d'une seule option facultative ! Elle précise ce que nous disons depuis toujours, à savoir que les LCA s'adressent à tous les élèves, sans condition de niveau dans les autres disciplines. Le seuil de 30 élèves est indiqué, au-delà duquel l'ouverture d'un second groupe doit être envisagée. Enfin, la possibilité de moduler l'horaire total du cycle 4 pour porter à 2 heures l'horaire de Cinquième correspondait à une demande des professeurs de la discipline et sera sans doute appréciée.

Le compte n'y est pas

Heure unique de latin en Cinquième, horaires plafonnés et heures non fléchées, à prendre sur la marge d'autonomie sont maintenus. Les rectorats ne sont pas incités à donner la « dotation supplémentaire » mentionnée, alors que certains, qui l'offraient depuis la réforme de 2016, ne le font plus. La modification de l'arrêté du 19 mai 2015

proposait une hausse des horaires en Quatrième et Troisième, mais rien n'est fait pour sa mise en œuvre effective. La circulaire indique qu'au collège, le cours de LCA est un engagement pour la durée du cycle, mais les élèves peuvent s'y inscrire n'importe quand. Dans ces conditions, construire une progression relève de la gageure !

Le rapport de la mission sur les LCA, confié à Pascal Charvet, comporte des chiffres significatifs : augmentation globale du nombre d'élèves étudiant une langue ancienne en 2017, mais en forte baisse en éducation prioritaire suite à la réforme du collège et surtout perte de 1 100 postes en lettres classiques en cinq ans. Nous souscrivons à la demande d'heures fléchées dans les DHG. L'idée d'un travail sur le lexique au cycle 3 est attrayante, comme l'initiation aux LCA en Sixième - qui fait aussi partie de nos propositions. Mais nous nous inquiétons de certaines préconisations : la création d'un cadre européen de référence pour les langues anciennes, mise en réseau des lycées ou cours virtuels...

Certification complémentaire ?

On trouve, dans la circulaire et dans le rapport Charvet, la proposition d'une certification complémentaire LCA ouverte à des professeurs de nombreuses disciplines. C'est inacceptable. Les Lettres Classiques souffrent certes d'une crise de recrutement, mais renouveler le vivier d'élèves, d'étudiants et de professeurs passe d'abord par une politique plus volontariste et par de meilleures conditions d'enseignement. ■

Sandrine Charrier

mathématiques

En marche vers un nouvel enseignement ?

La mission « Maths », confiée par le ministre à C. Villani (député LREM et médaillé Fields) et C. Torossian (IGEN) a remis son rapport le 12 février.

Le groupe d'experts réuni autour d'eux a reçu, dans un marathon d'auditions et de rencontres, les organisations syndicales, dont le SNES-FSU. Il préconise 21 mesures que le rapport éclaire.

Il attache une importance particulière au primaire et à l'enseignement professionnel, aborde tout ce qui a trait à l'enseignement des mathématiques, du calcul aux manuels, du ressenti des élèves au rôle de l'enseignant, de la façon d'enseigner aux activités périscolaires.

Les contenus et pratiques

La mission propose de cultiver le sens des quatre opérations dès le CP, une

réécriture des programmes du lycée autour des principales branches des mathématiques (avec un statut particulier pour l'informatique qu'elle considère comme relevant d'une discipline spécifique), la nécessité d'un cours structuré, avec une trace écrite nette, et une plus grande place pour la notion et la pratique de la preuve, tout en limitant les activités d'approche des notions au profit d'apprentissages « explicites ». Elle propose des évaluations nationales trimestrielles des aptitudes au calcul, jusqu'à la fin du collège (avec peut-être du calcul algébrique), la généralisation de rituels (calcul mental en début d'heure par exemple) et l'introduction d'éléments d'épistémologie pour rendre la discipline plus vivante (encore faudrait-il qu'il y en ait en formation initiale !).

Le rapport préconise une plus grande implication des Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques

(IREM) dans la formation continue, ainsi que la création de « laboratoires de mathématiques », espaces collectifs de réflexion didactique, dans au moins cinq établissements par académie à la rentrée 2018. La question des moyens pour y parvenir n'est toutefois pas évoquée. Le rapport rappelle la liberté pédagogique des enseignants, mais on peut craindre que les expérimentations qu'il encourage ne se transforment en pratiques imposées, notamment le développement de projets mathématiques péri-éducatifs, avec contrôle de l'implication des collègues.

Nécessité d'un cours structuré

Les ressources

Le contenu des manuels serait analysé par un comité scientifique, afin de les « positionner en fonction d'une liste de critères ». Un nouveau portail numérique (qui en serait le concepteur ?) proposerait des ressources pour les enseignants. Le rapport propose l'externalisation de la production de ressources à des entreprises de type start-up, option dans laquelle le ministre s'est déjà engagé.

Pour le SNES-FSU, ces propositions posent de redoutables questions éthiques, politiques et économiques. Si la question de la qualité de certains manuels aujourd'hui se pose, imposer des manuels officiels aux enseignants ne serait pas acceptable. Le rapport fait beaucoup de propositions sans évoquer la question des moyens nécessaires pour les mettre en œuvre, en particulier pour la formation continue et pour lutter contre la crise du recrutement. ■

Jean-François Clair, Pierre Priouret



Injonctions et « bonnes pratiques » ne font pas bon ménage avec liberté et innovations pédagogiques.

Parcoursup Ce qu'en dit le SNESup-FSU

Le projet de loi Orientation et réussite étudiante conditionne l'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur au profil de l'élève et aux capacités d'accueil des formations.

L'US : Comment les formations universitaires vont-elles traiter les fiches Avenir ? Si cette réforme est imposée aux responsables des formations de premier cycle, ils procéderont comme le faisaient déjà les collègues des filières sélectives avec APB. La nouvelle plateforme va intégrer les notes de Première et des premiers trimestres de Terminale des lycéens. Chaque responsable de formation va paramétrer un algorithme local qui, en fonction de la filière du bac, va agréger les notes pour obtenir une moyenne pondérée et *in fine* un classement de tous les postulants. Au-delà d'un seuil, ils seront admis, en deçà d'un seuil, ils seront mis « en attente » et entre les deux, les fiches Avenir, le CV et les lettres de motivation pourront être examinés pour affecter des points de bonification qui leur

Des humains, pas des flux !



Il y a des tris sélectifs qui ne sont ni durables, ni responsables...

permettront de passer, ou pas, au-dessus du seuil des « oui ».

L'US : Quelles sont les conséquences de telles modalités de sélection sur le recrutement des étudiants ?

Avec cette procédure, de nombreux élèves de Terminale s'autocensureront et ceux qui n'auront pas brillé au cours de leurs études secondaires ou qui auront été précocement orientés dans une filière non conforme à leurs ambitions se verront refuser l'accès à la formation de leur choix. C'est un renforcement considérable des déterminismes sociaux.

Quant à la sélection ouverte, elle ne sera effective que pour quelques universités prestigieuses qui avaient déjà beaucoup plus de candidatures que de place à offrir et qui pratiquaient déjà une sélection « cachée ». Pour le reste des établissements, la distribution des notes des candidats 2018 sera la même que celle des candidats 2017 et, même si tous les établissements classent les candidats, ceux-ci se répartiront plus ou moins de la même façon que les années précédentes.

L'US : Quelles conséquences pour les personnels de l'enseignement supérieur ?

Les conséquences pour les personnels seront, d'une part, un conflit de valeur

(car notre mission est bien d'accueillir tous les bacheliers qui le souhaitent) et, d'autre part, une intensification de la charge de travail au cours des mois d'avril et mai. Nous devrions avoir à étudier en un mois et demi dix fois plus de candidatures que les années précédentes. Cela devrait mobiliser 3 000 équivalents temps plein sur cette période, pour une affectation au mieux comparable à celle de l'année précédente.

L'US : Quel type de parcours adapté les universités vont-elles mettre en place ?

Nous n'avons pas les moyens de mettre en œuvre les parcours adaptés. Seuls 17 établissements ont obtenu 15 millions par an pendant dix ans pour mettre en place des formations adaptées à une diversité de publics dans le cadre de l'appel d'offres concurrentiel « nouveaux cursus universitaires » (NCU) de la troisième vague du programme d'investissement d'avenir (PIA3). Certains établissements envisagent d'inscrire des étudiants en licence en leur permettant de ne pas participer à tous les cours la première année et donc de valider leur première sur deux ans sans « redoubler ». D'autres proposeront des MOOC avec le taux de succès que ce type de pédagogie permet. Contrairement à ce que dit le ministre, il n'y aura pas ou très peu de « oui si » et leur sens sera très différent d'un établissement à l'autre. Cette réforme n'est pas faite pour améliorer la réussite des étudiants (actuellement,



Hervé Christofol est secrétaire général du SNESup-FSU et maître de conférences à l'université d'Angers.

malgré un sous-investissement chronique, 80 % des bacheliers qui s'engagent dans l'enseignement supérieur en sortent avec un diplôme !), mais pour contrôler le flux d'entrée en fonction des places disponibles.

L'US : Quid des perspectives d'action ?

Avec la FSU, le SNESup entend bien faire échec au déploiement de la plateforme Parcoursup qui, avec dix vœux pour 900 000 demandeurs, va générer neuf millions de vœux pour actuellement 676 000 places. Toutes les formations vont recevoir plus de demandes que le nombre de places qu'elles ont dû déclarer en affichant leur « capacité d'accueil » et elles vont donc être contraintes de classer les candidats. Le risque est grand que de nombreuses affectations contraintes par les recteurs ne correspondent pas au projet d'études des jeunes et les poussent à y renoncer. Pour réussir la rentrée 2018, il est important d'imposer une hiérarchisation des vœux et un accès de droit dans la licence de son choix. C'est le sens des mobilisations que le SNESup-FSU construit dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur pour l'accueil et la réussite de tous. ■ Hervé Christofol

PP en Terminale Parcours du combattant

Pris entre les attentes des élèves et des familles, les interrogations des équipes et les demandes des directions, les professeurs principaux sont en première ligne face à la machine Parcoursup.

Être professeur principal (PP) en Terminale n'a jamais été simple. Il n'est pas question de se substituer

aux Psychologues de l'ÉN, dont les missions vont bien au-delà de l'information des élèves. Mais il est aussi difficile pour un professeur principal de botter en touche devant les questions des élèves toujours plus nombreux. La tâche est compliquée cette année avec Parcoursup. La nomination d'un deuxième PP rémunéré à même hauteur que le premier, en lien avec la mise en place de Plan étudiant ne nous leurre pas sur la volonté du ministère de transformer les professeurs principaux en professionnels du tri. Elle est aussi une forme de reconnaissance de l'alour-

dissement du travail dans un contexte de hausse des effectifs des classes et de manque criant de personnels. Cela doit nous conduire à réclamer un renforcement des équipes pédagogiques et éducatives à tous les niveaux.

Fiche avenir

L'avis sur les vœux d'orientation de l'élève est de la responsabilité du chef d'établissement. Le SNES-FSU appelle les conseils de classe à ne pas entrer dans la logique de tri et de sélection et à se positionner favorablement sur les vœux universitaires. Les professeurs principaux sont censés remplir le pavé « éléments d'appréciation » de la fiche Avenir. Ce pavé est redondant avec les appréciations disciplinaires, et hors du cadre des missions du PP pour certains items.

Le SNES-FSU appelle à ne pas le remplir, ou bien à le renseigner positivement et *a minima*. Les équipes universitaires sont en train de mettre en place des algorithmes de tri des dossiers reposant sur les notes des élèves, faisant voler en éclat le discours ministériel sur la personnalisation des candidatures. Le détail des dossiers ne sera généralement pas lu. Ne barrons pas la route aux élèves, ne nourrissons pas la machine à trier.

Valérie Sipahimalani



Informier, avertir, conseiller, dialoguer... Être PP en Terminale, c'est un engagement tout terrain.

attendus Quand l'Université dissuade les lycéens !

À Aix-Marseille, les attendus des formations dessinent en creux les présupposés de Parcoursup.

Sélection à l'Université ? Le mot n'est jamais prononcé dans la loi et les responsables s'évertuent à déminer, mais comment ne pas y penser lorsque l'on regarde de plus près les attendus et les capacités d'accueil qu'élaborent actuellement les universités ? Il y a, en effet, un gouffre entre le discours léniifiant que l'on entend dans les médias ou dans les réunions de présentation générale, et la réalité des attendus affichés dans Parcoursup.

Prendre ses désirs...

Prenons par exemple Aix-Marseille Université (AMU), la plus grande université francophone. Si certaines formations ont manifestement choisi de ne pas cautionner Parcoursup en ne proposant pas d'attendus, d'autres se sont livrées à une avalanche de critères, une orgie de notes, une débauche de compétences... Nous manquons de place ici pour une énumération exhaustive ou une illustration parlante et le

lecteur doit être averti : face à un tel tableau, chacun se prend à douter rétrospectivement de la légitimité de sa propre entrée à l'Université ! Et le malaise est tel que le vote prévu jeudi 8 février 2018 devant la Commission de la formation et de la vie universitaire d'AMU n'a pu avoir lieu.

Au moyen de ces attendus, l'Université établit dans les faits le portrait-robot de l'étudiant idéal de première année de licence. Mais cet étudiant n'existe pas. Ou s'il existe, on peut s'attendre à ce qu'il exige en contrepartie de son inscription à la faculté des conditions d'études bien meilleures que celles que l'Université peut lui offrir actuellement.

La lecture des attendus montre clairement que l'Université cherche à décourager l'étudiant qui manque d'assurance en exagérant les prérequis. Nécessairement, l'autocensure sera grande, en particulier parmi les bacheliers issus des milieux où les parents n'ont pas fait d'études supérieures. Moyen commode de résoudre l'engorgement des universités et de résorber le déficit des capacités d'accueil sur le dos des jeunes, et sans investir à la mesure des besoins. ■ Laurent Tramoni

Segpa, Ulis : faire respecter son droit à indemnité

Depuis le 1^{er} septembre 2017, si vous enseignez dans une structure SEGPA, ULIS, EREA... : vous avez droit à une prime de 1 765 euros par an au prorata du service effectué. Les titulaires du ZCA-SH ou du CAPPEI, assurant au moins un demi-service dans

l'enseignement spécialisé et adapté, ont droit, de plus, à une indemnité particulière de 844,19 € au prorata du service effectué.

Si certaines académies indemnisent automatiquement les enseignants, il faut penser à en faire la demande ailleurs, avec l'aide de votre S3 si besoin.

www.snes.edu/Regime-indemnitaires-dans-l-enseignement-adapte-et-specialise.html



Parcoursup coaching

Les entreprises de coaching et cabinets de conseil en orientation capitalisent sur le stress des élèves face à la plateforme Parcoursup et aux exigences nouvelles des « attendus ». Ainsi, entre autres, la société Tonavenir.net propose-t-elle, pour 360 à 520 euros (« Formule sérénité ») un ensemble de prestations allant du conseil sur les choix de vœux à la rédaction des CV et lettres de motivation exigés par certaines formations du supérieur. Telle école privée propose, elle, un « stage prépa STAPS de dix jours » pour 720 euros avec une accroche alléchante « Booste ton dossier sur Parcoursup ».

services publics La Fonction publique dans le viseur

Le 1^{er} février s'est tenu le premier Comité interministériel de la transformation publique, point d'étape du programme « Action publique 2022 » lancé fin septembre.

Ce programme fixe les objectifs d'« améliorer la qualité des services publics, offrir aux agents publics un environnement modernisé, accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques » pour aboutir d'ici 2022 à 60 milliards d'économies et à la suppression d'environ 120 000 emplois de fonctionnaires. Faire mieux pour moins cher, c'est vendre !

« Sans tabou »

La tonalité de la consultation numérique lancée auprès des usagers et des personnels en octobre éclairait déjà la pensée gouvernementale : donner plus de marges de manœuvre aux managers locaux, individualiser les rémunérations, favoriser la performance au travail, mettre fin aux « rigidités » du statut et au recrutement par concours, transférer des missions vers le privé...

Les premières mesures annoncées ce 1^{er} février sont issues des réflexions interministérielles « visant à réfléchir sans tabou au rôle de l'État, à l'amélioration du service rendu ». Rémunération au mérite, recours plus fréquent aux contractuels et « plan de départs volontaires » : effectivement, le gouvernement ne s'interdit rien et entend bien accélérer l'imposition des méthodes de management du privé dans la pers-



Le 10 octobre 2017, les fonctionnaires mobilisés dans l'unité de leur organisation syndicale pour les salaires, l'emploi et les conditions de travail.

pective de réduire encore le nombre de fonctionnaires. Il s'agit aussi d'indiquer qu'à l'avenir la garantie de l'emploi ne sera plus assurée pour les fonctionnaires et que leur statut devra être revu.

Plus efficace ?

Ainsi les administrations seraient « modernisées et assouplies » et deviendraient « plus véloces, plus agiles et plus armées », avec la possibilité de « recruter plus librement » et de « banaliser le recours aux contractuels ». Tout le monde le sait, le développement du précaire rend les agents plus performants et la sécurité de l'emploi brise la motivation au travail !

Quant aux « départs volontaires », il s'agit d'une véritable farce. Alors

que les crises de recrutement sont patentes chez les enseignants, les personnels hospitaliers..., le gouvernement laisse entendre qu'il donnerait ainsi satisfaction aux souhaits de mobilité des personnels et feint de ne pas savoir que ce sont les conditions d'exercice, les pressions, les réorganisations diverses et non les métiers eux-mêmes qui poussent les personnels à aller voir ailleurs.

Le développement du numérique qui permettrait de réduire significativement la voilure de la Fonction publique est aussi un leurre. Avoir des services publics implantés en proximité, avec des agents performants et indépendants, c'est ce que demandent aussi les usagers et ce qu'ils ont peut-être mentionné dans

leurs réponses à la consultation dont on ne nous parle plus.

Le 22 mars

Les personnels qui se mobilisent dans de nombreux secteurs se retrouveront ensemble le 22 mars pour exiger sans tabou des conditions de travail et de rémunération dignes. ■ Fabienne Bellin

Les services publics ne sont pas à vendre !

« Accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques... pourra notamment conduire (le ministre) à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions » (courrier du Premier ministre à son gouvernement - 26 septembre 2017). Histoire de faire croire à tous que leurs attentes seront prises en considération et alors qu'il multiplie les attaques contre les services publics et les fonctionnaires, le gouvernement a lancé une consultation. La Convergence nationale des services publics constituée par ses comités, des organisations syndicales (dont la FSU, et le SNES), des associations, des partis politiques et des élus, a décidé de faire une véritable enquête des besoins des usagers des services publics, en vous proposant son propre questionnaire mis sur son site. Nous vous engageons à répondre à



ce questionnaire, à l'imprimer, à le faire connaître autour de vous.

www.convergence-sp.fr

22 mars Frapper un grand coup

Une grève massive et des manifestations nombreuses le 22 mars peuvent inverser le cours des choses.

Le gouvernement engage le pays dans un modèle libéral qui n'est pas majoritaire dans l'opinion. Un sondage récent a montré que les récentes mobilisations (EHPAD, gardiens de prison...) bénéficient d'un soutien massif de l'opinion. L'enjeu de notre mobilisation sera donc de démontrer à la population que ce qui se passe dans la Fonction publique est grave tant les changements envisagés sont profonds et touchent au modèle de société.

Haro sur l'unité syndicale

Ce mouvement doit donner à voir la colère des personnels dont la situation salariale s'est encore dégradée et dont les missions sont remises en cause. Quant aux non-titulaires, la volonté affichée de recourir davantage aux contrats et l'absence de tout nouveau



Après le succès de la grève unitaire du 10 octobre, sept fédérations de fonctionnaires appellent à une nouvelle journée d'action le 22 mars.

dispositif de titularisation pourraient tendre encore davantage le « piège à précarité » aux personnels en place. Sept organisations (CFTC, CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires) sur les neuf que compte la Fonction publique appellent à cette journée d'action.

L'UNSA et la CFDT justifient leur refus de s'associer à cette journée par leur participation aux rencontres bilatérales proposées par le ministre. Pour

l'intersyndicale, ces rencontres ne sont là que pour diviser le front syndical du 10 octobre. L'UNSA laisse néanmoins ouverte la possibilité de s'associer à cette journée.

Le SNES-FSU appelle d'ores et déjà à la préparer et à relayer toutes les actions, notamment sa campagne « salaires corrects exigés » pour faire monter la pression sur le gouvernement d'ici le 22 mars. ■ F. B., Benoît Teste

salaire Au mérite ?

Dans le cadre d'Action publique 2022, le Premier ministre a annoncé son intention de « développer l'individualisation des rémunérations », prolongeant les propos de Gérard Darmanin qui annonçait en septembre vouloir « prendre davantage en compte, objectivement, le mérite ».

Aborder le débat salarial sous cet angle présente pour le gouvernement le triple avantage de justifier la stagnation voire la baisse des rémunérations de la majorité des personnels en promettant d'hypothétiques augmentations à quelques « méritants » seulement, de flatter à peu de frais une opinion publique et une partie des fonctionnaires prêts à adhérer sincèrement à l'idée que l'investissement professionnel doit être reconnu, et enfin de ringardiser des syndicats présentés comme les défenseurs de vieilles lunes égalitaristes alors que la modernité appellerait un alignement de la Fonction publique sur les pratiques – forcément meilleures – du secteur privé.

Rien de neuf

La différenciation des rythmes de progression de carrière et des primes en fonction de l'appréciation de la

« valeur professionnelle » existe en effet déjà et a été renforcée depuis la présidence Sarkozy. Dans nos professions, si nous avons gagné récemment la suppression des rythmes « grand choix – choix – ancienneté », il reste des avancements accélérés ou, dans le cas de la classe exceptionnelle, des grades dont l'accès est – pour le moment – restreint. On peut aussi citer à titre d'exemple le RIFSEEP⁽¹⁾ qui, dans la plupart des administrations, est une prime individualisée variant selon les fonctions exercées et l'engagement professionnel ». Or, loin de renforcer la motivation, cela a plutôt désorganisé le travail collectif en mettant en concurrence les agents à cause de l'arbitraire de son attribution. À rebours des idées reçues, plusieurs études démontrent que rémunérer au mérite a des effets contre-productifs en incitant les personnels à allouer leurs efforts aux tâches les plus mesurables aux dépens des autres, et *in fine* diminue les « motivations de service public », celles de l'intelligence collective au travail au service de l'intérêt général.

Pour l'heure, le gouvernement n'a rien précisé de ses intentions en la matière, à nous de démontrer qu'il n'est dans l'intérêt ni des personnels ni des usagers de persister, par aveuglement idéologique, à développer une culture de la performance et de résultats chiffrés qui aurait des effets toxiques pour nos métiers et les missions de service public. ■ F. B., B. T.

(1) Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État.

Parcoursup hors contrat

L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur doivent participer à la plateforme Parcoursup d'ici un délai de trois ans au maximum » (loi ORE). Si beaucoup d'établissements privés ou publics avaient choisi de rester en dehors d'un APB jugé trop contraignant, on peut craindre que le fait de réunir sur la plate-forme toutes les formations y compris hors contrat n'aboutisse à un leurre en termes de choix pour les futurs bacheliers, leur coût s'avérant prohibitif. BTS, prépas à plusieurs milliers d'euros l'année, on trouve de tout ! L'enseignement public devient un prestataire parmi d'autres.

6 années de gel

de la valeur du point d'indice entre 2010 et 2016. Un nouveau gel en 2018 dont l'effet immédiat est de diminuer le pouvoir d'achat.

Lycée Gallieni de Toulouse

Depuis des mois, la situation se dégradait au lycée Gallieni de Toulouse : incidents à répétition dans et aux abords du lycée, intrusions, départ d'incendie volontaire, etc. Les collègues qui alertaient depuis des mois sans être entendus se sont mobilisés depuis décembre pour dénoncer leur sentiment d'abandon par l'institution. Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, qui demandent depuis plus de deux ans une réflexion académique sur l'extension du périmètre de l'Éducation Prioritaire à ce lycée et d'autres dans l'académie, les soutiennent et relaient leur parole auprès de la rectrice, pour qu'elle entende enfin ces collègues qui ne peuvent plus exercer correctement leurs missions.

réforme Blanquer Lycée modulaire et bac local

Le tirage au sort des lycéens dans APB aura été le prétexte pour Parcoursup, lequel a été instrumentalisé pour réformer le bac, qui justifie à son tour une réforme supprimant les séries générales.

Le projet de baccalauréat va dans le sens d'une complexification de l'examen et en fait un diplôme d'établissement : 10 % de pur contrôle continu, 30 % de partiels façon « bacs blancs ».

Les 60 % restants sont pour l'épreuve anticipée de français, les deux enseignements de spécialité, la philosophie et l'oral. Au lieu d'une dizaine de jours consacrés à la passation en juin en Terminale, il y aura des partiels en Première et en Terminale, plus des épreuves écrites en mai, et une dizaine de jours consacrés à l'oral et à la Philosophie en juin, en Terminale. En quoi cette accumulation constitue-t-elle une simplification ?

Avec Blanquer, inégalités entre élèves, lycées et territoires sont toujours au rendez-vous

Quelle garantie de justice pour les élèves du fait du renforcement du contrôle local ? Combien de journées d'enseignement perdues en lycée pour tenir ces épreuves ? Seraient prévues une banque nationale de sujets avec barèmes, et des consignes d'harmonisation à mettre en œuvre... en conseil pédagogique !

Moduler les ambitions ?

L'organisation en séries de la voie technologique serait maintenue, avec de possibles ajustements des disciplines générales. Les séries générales, en revanche, disparaissent. Le lycéen choisit son parcours, prétendument « en fonction de ses goûts et de ses ambitions » : trois spécialités dont deux seulement poursuivies en Terminale,

une option facultative en Première, deux options en Terminale – donc perte d'une option facultative en Première – cf. infographie ci-contre. Ainsi, la doublette mathématiques-svt en Terminale exclut la physique-chimie.

Le tronc commun devient « socle de culture commune ». Ses horaires sont réduits par rapport aux séries L et ES mais augmentés pour les scientifiques, renforçant ainsi le caractère généra-



« Large consultation » ministérielle ? Une multiplication de *speed-date* et un traitement superficiel des sujets. Au final, un bac complexifié et inégalitaire, un lycée modulaire aux horaires simplifiés. Quelle amélioration pour les élèves ?

liste (histoire-géographie, philosophie) des études de sciences. Les sciences expérimentales sont remplacées par des « humanités scientifiques et numériques » dont le contenu semble très vaste pour 2 heures : mathématiques, codage, numérique, bioéthique,

transition écologique... et dont on se demande qui pourra l'enseigner (comme pour « histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques » et « humanités-littérature-philosophie »).

L'accompagnement personnalisé disparaît au profit d'un forfait annuel

de 54 heures pour traiter de l'orientation. Étrange quand on se rappelle l'insistance du plan étudiant sur la préparation des lycéens à leurs choix d'orientation...

Si le ministre se défend de toute coupe budgétaire adossée à sa

action Une première réponse sur le terrain

Les actions locales se multiplient : audiences aux rectorats sur les DHG, grèves, rassemblements...

« Le bac, je l'aime, je le défends ». Le mercredi 14 février, alors qu'à quelques kilomètres de là, Jean-Michel Blanquer présentait sa réforme du bac et du lycée, les sections SNES-FSU de Paris, Créteil et Versailles donnaient le ton de la réponse syndicale à venir. Les mesures annoncées étant dans la droite ligne du rapport Mathiot (lycée

modulaire, contrôle continu), l'occasion était toute trouvée pour déclarer sa flamme au baccalauréat en ce jour de grand raout ministériel et... de Saint-Valentin. Les personnels ont bravé le froid polaire, bien déterminés à dire leur attachement à un lycée et un baccalauréat ambitieux. Derrière les pancartes et autres affiches sans équivoque (« rapport Mathiot, ne pas avaliser », « lycée Blanquer = lycée modu-

laire = lycée inégalitaire, réforme le bac oui, le morceler, non »), les paroles recueillies sont unanimes pour dénoncer les dangers de cette réforme,

Cette course à l'évaluation permanente va être infernale

pour nos élèves et nos métiers. Isabelle, professeur de mathématiques dans un lycée du 91, témoigne : « des élèves pourront arrêter les mathématiques à 15 ans, quelle formation veut-on donner à nos jeunes ? Et tout cela deux jours après le rapport Villani... ! Nous allons passer l'année à faire des partiels, des contrôles, quand aura-t-on le temps de vraiment s'occuper de nos élèves ? Cette course à l'évaluation permanente va être infernale. Et au final, ce sont les élèves qui connaissent le mieux le système éducatif qui sauront quel parcours choisir dès la Première, alors même que ce parcours sera déterminant pour Parcoursup. Encore une fois, les élèves les plus défavorisés sont les grands perdants ».

Après plusieurs semaines d'heures d'information syndicale dans les lycées, après la grève du 6 février, ce rendez-vous très symbolique en ce jour d'annonces ministérielles a aussi permis de prendre date pour la suite de la mobilisation, au retour des vacances de février. ■

Sophie Vénétitay

lycée, apprentissage Même logique à l'œuvre

Réformes des lycées, de l'apprentissage, de l'enseignement professionnel : vers une scission au sein du système de formation et d'éducation des jeunes.

« On était à 80 % formation professionnelle, 20 % apprentissage ; on veut passer à 20 % formation professionnelle, 80 % apprentissage, on demande aux entreprises de prendre en charge la responsabilité de l'avenir des jeunes, de les former à la citoyenneté mieux que l'École », c'est ainsi que la ministre du travail Muriel Pénicaud présente les mesures sur l'apprentissage dévoilées par Edouard Philippe le 9 février.

Big bang

Le financement serait confié aux branches professionnelles, les cartes aux Régions, les référentiels d'activité et de compétences des diplômes écrits par les professionnels des branches, 40 heures de travail hebdomadaire pour certains apprentis, du travail de nuit pour les mineurs, des possibilités accrues de rupture de contrats pour les employeurs. Mais la réforme de l'ap-

prentissage apparaît aussi comme une réforme contre la formation professionnelle initiale des jeunes sous statut scolaire ou d'étudiant.

Séparation

Parallèlement, le ministre Blanquer doit engager une réforme de l'enseignement professionnel. Il y a fort à parier que les principales mesures seront de créer des UFA (unités de formation par apprentissage) dans tous les lycées professionnels et de développer les « campus des métiers » regroupant l'ensemble des formations professionnelles initiales et continues, scolaires et apprentissage.

Le schéma gouvernemental est clair : d'un côté un lycée général unique, à la carte, avec un bac général ouvrant vers des formations supérieures devenues sélectives, et de l'autre un système de formation professionnelle, piloté par les branches professionnelles et les Régions, regroupant des jeunes dès 16 ans et des adultes en vue d'obtenir des certifications à la main des employeurs.

Et pour la voie technologique, apparemment préservée, le gouvernement n'aura qu'à attendre qu'elle éclate entre les deux univers désormais étanches. ■

Thierry Reugades



Le SNES-FSU des académies franciliennes présent en force au rassemblement du 14 février.

Nouveaux programmes : calendrier inacceptable

Le ministre a annoncé la saisine du Conseil supérieur des programmes en février, et la publication de nouveaux programmes en décembre 2018 avec application dès la rentrée 2019. Ce calendrier très resserré impose au CSP de constituer des groupes d'experts et de travailler dans l'urgence l'ensemble des programmes disciplinaires ainsi que les nouveaux enseignements annoncés : humanités scientifiques et numériques ; humanités, littérature et philosophie ; numérique et sciences informatiques. Comment avec de tels délais écrire des programmes de qualité, cohérents entre eux, en lien avec ceux du collège et de l'enseignement supérieur ?

Calculatrice en mode examen

Après de multiples tergiversations, mais aussi probablement devant l'ampleur du désastre annoncé – contrôle et réinitialisation de nombre de calculatrices des candidats, de modèles multiples, par des surveillants pas formés... – le ministère semble réagir concernant l'utilisation des calculatrices en mode examen. Selon des rectorats, il aurait décidé, pour cette session, « d'une mesure transitoire en autorisant, pour les épreuves de cette année (le nécessitant), l'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen ».

Le SNES-FSU regrette le caractère tardif de l'annonce. En outre, il est scandaleux d'avoir imposé aux élèves cet achat inutile en début d'année.

Il exige la publication en urgence d'une circulaire nationale concernant toutes les épreuves d'examen nécessitant l'utilisation d'une calculatrice.

Projet Blanquer	Première	Terminale	TOTAL horaire élève
1 Socle de culture commune			
→ Français	4 h	—	» Première « 16 h
→ Philosophie	—	4 h	
→ Histoire géographie	3 h	3 h	
→ Enseignement moral et civique	0 h 30	0 h 30	
→ Langue vivante 1 et Langue vivante 2	4 h 30	4 h	
→ Éducation physique et sportive	2 h	2 h	
→ Humanités scientifiques et numériques	2 h	2 h	» Terminale « 15 h 30
2 Disciplines de spécialité			
→ Arts	4 h	6 h	» Première « 3 disciplines 12 h
→ Écologie, agronomie et territoires	4 h	6 h	
→ Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h	6 h	
→ Humanités, littérature et philosophie	4 h	6 h	» Terminale « 2 disciplines parmi les 3 suivies en Première 12 h
→ Langues et littératures étrangères	4 h	6 h	
→ Mathématiques	4 h	6 h	
→ Numérique et sciences informatiques	4 h	6 h	
→ Sciences de la vie et de la Terre	4 h	6 h	
→ Sciences de l'ingénieur*	4 h	6 h	
→ Sciences économiques et sociales	4 h	6 h	1 + 2 Première 28 h Terminale 27 h 30
→ Physique chimie	4 h	6 h	
3 Orientation			
→ Durée 1 h 30 par semaine			
4 Enseignements facultatifs			
→ Maximum un enseignement en Première et choix possible d'un second en Terminale			
→ Libre choix			
→ Durée 3 heures			
		En Terminale uniquement	
	<input type="checkbox"/> ARTS	<input type="checkbox"/> Mathématiques expertes	
	<input type="checkbox"/> LCA	<input type="checkbox"/> Mathématiques complémentaires	
	<input type="checkbox"/> EPS	<input type="checkbox"/> Droit et grands enjeux du monde contemporain	
	<input type="checkbox"/> Lv3		

* Horaires spécifiques, en lien avec la voie technologique

réforme, il ne dit pas un mot des horaires affectés aux groupes à effectifs réduits. Enfin, le calendrier imposé reproduit les errements de la réforme Chatel de 2010. Mêmes causes, mêmes effets : on ne peut écrire dans l'urgence d'ici décembre 2018 des programmes de qualité, cohérents entre eux, du collège à l'enseignement supérieur.

Tout au long des débats, le SNES-FSU a fait valoir son attachement aux

séries, expliqué en quoi un lycée modulaire renforcerait les inégalités entre lycées et territoires, dénoncé le développement de parcours d'initiés en fonction des attendus sélectifs du supérieur.

Ce système transforme l'orientation en gestion de flux au service d'une sélection généralisée à l'entrée du supérieur. Les élèves des milieux populaires feront les frais de ce lycée des riches. ■ Valérie Sipahimalani

L'orientation sans les psychologues EDO ?

La future loi Orientation et réussite des étudiants ne mentionne pas les Psy-ÉN EDO, pourtant largement sollicités dans les établissements pour informer les élèves, les parents et aider les professeurs principaux. Plutôt que d'augmenter le nombre de Psy-ÉN, le ministre fait le choix de former à l'orientation les professeurs, dont ce n'est pas le cœur de métier, qui ne connaissent pas dans le détail les études, les procédures, ni les métiers et leurs évolutions.

C'est une vision de l'orientation débarrassée de la prise en compte de la problématique adolescente dans la construction des projets d'avenir, réduite à la seule dimension informative sur les études et leurs débouchés. C'est évacuer les regards croisés dans l'information et le conseil aux élèves.

Les dernières déclarations de l'ARF, non démenties par le MEN, sur un transfert de l'orientation scolaire et des Psy-ÉN EDO aux régions font resurgir les projets de décentralisation, largement repoussés par la profession en 2003 et 2013.

Mobilisons-nous pour que les Psy-ÉN conservent leur rôle dans l'orientation des élèves et contre cette nouvelle tentative d'externaliser le pilotage de l'orientation scolaire aux régions qui laisse le champ libre au privé !

réformes Chacun pour soi

Des réformes de l'enseignement secondaire, professionnel et supérieur, il sourd une logique de tri social dans laquelle les projets actuels s'inscrivent.

Pour décrypter cet échafaudage, le rapport Mathiot joue le rôle d'un révélateur des motivations gouvernementales et montre bien comment se construit le système. On y voit implicitement émerger les références qui fondent le propos. Il accumule les contre-vérités et les analyses biaisées, reprenant les poncifs que les rapports de la Cour des comptes, de Terra Nova, de l'institut Montaigne voire du MEDEF, se plaisent à asséner depuis des années : un baccalauréat jugé lourd et inefficace (« monstre organisationnel »), un lycée, accusé d'être trop coûteux et de ne pas préparer suffisamment au supérieur.

Bac ou comment s'en débarrasser !

Fort de ce diagnostic très orienté, le rapport propose d'adopter au bac un supplément, « portefeuille de compétences et d'expériences », qui regrouperait les informations sur les niveaux de compétences auxquelles les élèves seraient parvenus et servirait au renseignement de la plateforme Parcoursup. Le bac resterait pour le moment à la fois diplôme de fin d'études secondaires et premier grade universitaire, mais il serait allégé et s'inscrirait « dans une logique de dématérialisation » grâce au développement de certifications en ligne... Se dessine un diplôme portefeuille de certificats, construit individuellement par chaque élève.

horaires disciplinaires érodés. L'orientation devient centrale, avec des horaires dédiés et des enseignants spécialisés, les Psy-ÉN devenant formateurs d'étudiants ambassadeurs (services civiques) ou bien chargés des décrocheurs.

Dans les pays où cette logique modulaire de lycée à la carte est poussée au maximum, comme au Royaume-Uni, on observe le renforcement des inégalités scolaires et sociales. Autrement dit, laisser aux élèves la liberté de choisir leurs disciplines, c'est en grande partie laisser des déterminismes sociaux et scolaires jouer librement sur les choix individuels.

Une impasse pour tous

Ce système conforte les logiques de ségrégation sociale et de relégation scolaire. Il généralise l'orientation précoce et divise le second degré en une école du socle jusqu'au collège d'une part et un continuum bac -3/+3 d'autre part. Il promeut l'apprentissage comme modèle dominant pour l'enseignement professionnel (voir ci-contre) et la sélection généralisée à l'entrée dans l'enseignement supérieur sur la base de parcours individuels alliant compétences scolaires et extra-scolaires.

Liberté de choix rime souvent avec abandon à leur sort des élèves et des familles les plus fragiles

Cette restructuration du système éducatif fait peser sur nos métiers des risques importants notamment par les menaces de dilution des missions d'enseignants centrées sur la gestion des flux lycéens et étudiants via l'orientation. Les fondements du métier se trouvent aussi attaqués par des enseignements disciplinaires dont la stabilité serait tributaire des choix individuels des élèves et une organisation locale d'épreuves d'un examen national, mettant les enseignants en première ligne face aux pressions des parents, des élèves et du chef d'établissement.

À qui peuvent donc bien profiter de tels projets ? Une chose est certaine, les élèves n'en retireraient aucun bénéfice. ■

Claire Gueville

moratoire Pas de réforme dans l'urgence

Le 29 janvier dernier, après la publication du rapport Mathiot, onze associations disciplinaires, en lien avec la Conférence des associations de professeurs spécialistes, publiaient une lettre ouverte en forme de pétition adressée au ministre.



C'est toute une profession qui dit stop au projet ministériel.

renforcée de l'établissement. Si les annonces de J.-M. Blanquer se sont en partie éloignées de certaines propositions ubuesques de P. Mathiot, on notera cependant que le projet de réforme du lycée prévoit la multipli-

cation de nouveaux « enseignements » aux fondements flous. Ceux-ci cherchent à détacher toujours plus les enseignants de leur discipline, et en même temps à promouvoir une fausse interdisciplinarité, qui au mieux sera une simple juxtaposition, au pire pourrait viser à promouvoir une forme de « polyvalence disciplinaire », bien faite pour faire des économies budgétaires et pour nier la qualification disciplinaire des enseignants.

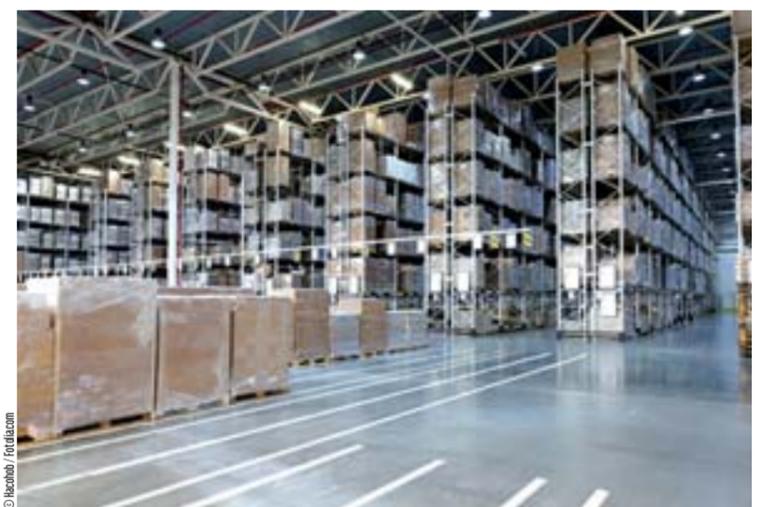
Comment penser en effet autrement l'agglutination de matières érigées en enseignements comme les « humanités scientifiques et numériques », « Histoire-geo-sciences politiques-géopolitique » ou bien encore « humanités, littérature et philosophie » ? ■ Romain Geny

Extrait de la demande

[...] Nous nous inquiétons du silence du rapport quant aux groupes à effectifs réduits, qui sont pourtant une nécessité pédagogique, et plus généralement, quant aux moyens dégagés pour la mise en œuvre d'une telle architecture. [...] Les délais annoncés conduiraient, en l'état, à définir des épreuves, et à écrire des programmes dans la précipitation. Un tel calendrier est manifestement déraisonnable. C'est pourquoi nous vous demandons un moratoire sur la réforme du baccalauréat et du lycée. [...]

Le mythe du libre choix

Ce modèle de baccalauréat personnalisé a pour corollaire un lycée organisé en « parcours » individuels qui détermineraient dès la Seconde l'orientation post-bac. Dans ce schéma, l'offre de formation se trouve réduite et les



© Hecotab / Fotidiscum



Simplification...

Soit un lycée moyen comptant 300 élèves de Terminale, un « grand oral » d'une demi-heure mobilisant deux professeurs nécessitera 34 collègues pendant cinq jours, temps non compris de lecture du dossier et de préparation de l'entretien. Que feront les élèves de Seconde et Première pendant ce temps où leur enseignant sera ainsi occupé ?

Examen : calendrier sous pression

Le calendrier des examens a été publié le 25 janvier dernier avec plusieurs semaines de retard. Il ne reprend pas les améliorations proposées par le SNES-FSU, en particulier pour l'épreuve de philosophie. Dans un courrier adressé au ministre, le SNES-FSU a rappelé la nécessité d'avancer le début des épreuves au 15 juin (au lieu du 18) et d'assurer une harmonisation académique la plus favorable en terme de délais. Par ailleurs, il continue d'œuvrer via les CHSCT pour que l'organisation des examens prennent davantage en compte l'amélioration des conditions de travail des correcteurs et examinateurs.

Unité et Action

Rejoindre Unité et action pour un syndicalisme offensif et déterminé

Le gouvernement actuel a décidé de modifier en profondeur l'Éducation nationale et la Fonction publique à l'encontre de ce que portent les personnels et de l'intérêt général. Le mouvement syndical doit contrer ces offensives et proposer des alternatives de progrès social, grâce à des actions majoritaires, dans l'unité la plus large possible.

Unité et Action (U&A), tendance majoritaire dans le SNES, a agi pour développer des luttes dans le secteur de l'Éducation comme sur le terrain interpro et celui des droits et libertés. Ainsi, le SNES s'est battu contre la réforme du collège tout en participant, au sein de la FSU, au combat contre la loi travail avec l'ensemble des salariés. Faisant de la question des salaires un enjeu majeur pour nos métiers, il a agi pour obtenir, au niveau de la Fonction publique, puis de l'Éducation nationale, un début de revalorisation des rémunérations, que le gouvernement actuel s'est empressé de stopper. Le courant U&A a donc pesé dans la FSU pour qu'une action sur ce sujet soit proposée à nos partenaires, ce qui a permis la grève unitaire du 10 octobre dernier.

La lutte contre les orientations portées dans le rapport Mathiot pour réformer le bac et le lycée s'engage maintenant. Fidèle à son orientation U&A, le SNES entend construire cette lutte avec les personnels. Il a pour cela largement informé tout en impulsant les actions et en programmant des rendez-vous nationaux d'action en lien

avec les lycéens, les étudiants et les collègues du supérieur et porte ses propositions dans les discussions avec le ministère. Il proposera d'autres modalités d'action, en restant à l'écoute de la profession, afin de faire barrage à cette réforme.

U&A propose de poursuivre cette stratégie avec trois objectifs majeurs :

- une transformation ambitieuse du système éducatif pour la réussite de tous les élèves et contre le poids des inégalités sociales, géographiques et toutes formes de discriminations ;
- la revalorisation de nos métiers par l'augmentation des salaires, la résorption de la précarité et l'abandon des politiques managériales qui ne respectent pas les personnels ;
- le rassemblement de toutes les forces progressistes contre les politiques d'austérité.

Rassembler les personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie, titulaires comme non-titulaires (contractuels, AED, AESH) et retraités dans un syndicalisme indépendant, offensif, majoritaire et être force de proposition au sein d'une fédération qui porte les valeurs et la défense du service public et de la protection sociale : telle est l'ambition du courant de pensée U&A. Si vous partagez ces objectifs, vous avez votre place à nos côtés. ■

Contact : Frédérique Rolet : frederique.rolet@snes.edu

École Émancipée

Combattre et proposer des alternatives !

Après son élection, E. Macron a emboîté le pas à ses prédécesseurs et accéléré la marche néolibérale déjà bien entamée. Le « nouveau monde » qu'il promet repose sur le développement du marché dans tous les domaines, poussant toujours plus loin les logiques de concurrence comme mode de régulation de la société. Il défend une éducation basée sur le tri social, l'individualisation des parcours et l'utilitarisme.

Dans ce contexte, l'ÉE défend l'idée que le SNES avec la FSU doit par ses analyses déconstruire le modèle régressif du gouvernement et porter un projet alternatif pour la société et l'École. Afin de contrer la communication très habile du gouvernement, il faut en prendre le contre-pied sans attendre les annonces de réformes, investir le terrain par des actions ambitieuses à contre-courant des poncifs libéraux relayés par les ministres et certains think-tanks très actifs.

Nous sommes convaincu-es que les élèves sont toutes et tous capables de réussir. C'est pourquoi, l'ÉE, dans une optique de transformation sociale, défend une école égalitaire et démocratique, qui permette à chaque élève de développer un esprit critique et lui apporte les connaissances nécessaires à son émancipation intellectuelle et sociale. Elle porte la réflexion autour d'un autre projet pour l'École, par exemple un lycée polytechnique

commun basé sur l'unification des trois voies dispensant à chaque élève une formation ambitieuse le/la préparant à un diplôme national, seul prérequis pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Les militant-es de l'ÉE ont fait le choix d'investir les différents niveaux et instances du syndicat pour y porter une voix parfois différente, souvent plus combative, au sein du SNES et de la FSU pour un syndicalisme qui :

- s'engage auprès des salarié-es du public mais aussi du privé pour la défense des conquises sociales, de la protection sociale et des principes de solidarité aujourd'hui mis à mal ;
- favorise les convergences, s'appuie sur les luttes et fait vivre les mandats fédéraux ;
- défend activement les droits et libertés : droits des femmes, accueil des étrangers, liberté d'expression syndicale, lutte contre les discriminations... et dénonce sans détour les dérives autoritaires.

Chaque adhérent-e du SNES peut devenir élu-e, et ainsi prendre part aux débats internes, avoir une influence plus directe sur ce qu'est le SNES et sur son action !

Rejoignez-nous et soyez candidat-es sur les listes de l'École Émancipée. ■

Contact : bnsnes@ecoleemancipee.org

Émancipation

Pour stopper l'agres fonction publique et

Macron veut liquider, au profit des plus riches, les droits et les solidarités. Il crie haro sur le secteur public pour y imposer une gestion privée, telle que dégradée par ses ordonnances. « L'Action Publique 2022 » c'est la casse du statut FP : 120 000 postes supprimés, recrutement massif de précaires, « départs volontaires » et licenciements de titulaires. Il n'a qu'à utiliser la loi déontologie et « l'accord » PPCR, que les directions UetA du SNES et de la FSU ont soutenus. Pour des miettes salariales tardives, elles ont laissé passer de graves contreparties statutaires : remise en cause des CAP, réformes de l'évaluation, individualisation des carrières et des salaires...

Blanquer va plus loin et plus vite encore : baisse des dotations, pilotage par le local de l'école, du collège, du lycée modulaire et du bac/brevet de fin d'études ; sélection dès la Seconde pour Parcoursup... La dégradation décisive des conditions de travail, d'emploi et donc des statuts des personnels est le corollaire de cette politique de rentabilisation de l'EN et de tri de la jeunesse pour le patronat.

Pour un SNES qui joue enfin son rôle, une orientation combative et indépendante

Le SNES, doit enfin quitter les concertations/cautions, alerter dès les avant-projets sur les dangers et l'imminence des attaques, défendre des revendications claires :

règlement électoral Élections à la Commission adminis

La CA nationale des 16 et 17 janvier 2018 a précisé les dispositions en vigueur depuis 1977 pour les élections à la CA nationale du SNES et adopté le présent règlement électoral à 62 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Première partie : CANDIDATURES

Article 1.

Pour garantir l'authenticité de toutes les candidatures et permettre la vérification de l'acquittement de la cotisation syndicale pour l'année scolaire en cours et l'année scolaire précédente (cf. article 2 du règlement intérieur) chaque candidat-e signera une déclaration de candidature sur une liste d'orientation, précisant à quel(s) S1 a été versé sa cotisation 2017-2018 (avant le 26 février 2018) et sa cotisation 2016-2017, et précisant son éventuelle candidature à un secré-

riat de catégorie ou groupe de catégories.

Sont exemptés de cette deuxième obligation (paiement de la cotisation 2016-2017), les élèves des centres de formation qui n'appartenaient pas à l'Éducation nationale, les collègues qui en 2016-2017 appartenaient à une catégorie qui ne leur permettait pas d'être syndiqués au SNES, ainsi que les collègues syndiqués en 2015-2016, qui, pour des raisons de force majeure à préciser explicitement (non réemploi, etc.), n'ont pas pu être syndiqués en 2016-2017.

La CA confirme les décisions antérieures : pour les élections à la CA nationale du SNES de 2018, ne sont pas éligibles les collègues s'étant présentés sur les listes d'organisations syndicales concurrentes du SNES lors des élections professionnelles (CAPA, CAPN, CCP, CTA, CTM) de décembre 2014. Une commission du BN se réunira le mardi 13 février 2018 à 16h30 pour enregistrer le nombre et l'appellation de chacune des listes ayant déposé un appel à candidatures.

Chaque liste de candidats sera déposée au siège national du SNES le mardi 4 avril 2018 avant midi (version papier et version informatique) afin de permettre le contrôle, par le S4, du paiement des cotisations et de la régularité des candidatures. En cas de problème de paiement de cotisation lors de la vérification, les S3 seront immédiatement sollicités. Lors de son dépôt, chaque liste devra être accompagnée des originaux des déclarations individuelles de candidature et d'un exemplaire de la déclaration d'orientation (version papier et version informatique).



Congrès

RENN

Les déclarations d'orientation seront échangées le mardi 4 avril 2018 dans une commission du BN.

Toute liste qui le souhaite pourra demander au S4 la prévérification de l'acquittement des cotisations dans les conditions suivantes :

- chaque courant de pensée déposera le mercredi 14 mars 2018 au plus tard, et en une seule fois, la totalité des noms pour lesquels il demande vérification ;
- les réponses seront fournies, dans un délai maximum de trois jours ouvrables qui suivent la réception

des noms, sur la base des informations enregistrées par le fichier national à la date où la demande de vérification est présentée ;

• une telle vérification ne peut valoir validation d'éligibilité.

La CA arrête ces dispositions afin de permettre :

- à toutes les listes de connaître le nombre et la nature des listes en présence ;
- au BN et à la CA de veiller à l'application de l'article 4 du règlement



sion contre la les acquis sociaux

- ▶ **DHG et les effectifs** (24 max par classe, éduc. prioritaire)
- ▶ **abrogation de la réforme du collège, retrait du projet de loi ORE et des réformes du bac et du lycée**
- ▶ **augmentation uniforme des salaires** (400 €)
- ▶ **statut protecteur pour touTEs**, titularisation immédiate de touTEs les précaires
- ▶ **défense d'une école publique laïque sans hiérarchie entre les savoirs**, pour le droit à une culture scolaire émancipatrice pour touTEs, avec des moyens
- ▶ **défense des libertés démocratiques**, refus des violences policières, retrait des projets de traque des migrantEs et des aidantEs : régularisation de touTEs.

Pour construire un rapport de force à la hauteur des attaques, au lieu de journées d'action dispersées, le SNES doit d'urgence proposer des suites au 6/02, un plan d'action avec reconstruction de la grève et blocage des établissements, et favoriser l'auto-organisation et la démocratie dans les luttes (AG des personnels souveraines, coordinations à tous les niveaux).

Rejoignez la liste Émancipation ■

Contact : er@emancipation.fr,
www.emancipation.fr

Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)

Non à un bac en contrôle continu. Unité pour le retrait de la réforme

Le projet de réforme du baccalauréat du ministre Blanquer reprend la proposition essentielle du rapport Mathiot, la réduction à quatre du nombre d'épreuves terminales, mettant ainsi en cause l'existence même du bac comme diplôme national.

Il est présenté dans un contexte de divisions syndicales, de multiplication des journées d'action.

En ce qui concerne la Fonction publique, la FSU déclare qu'elle « sera présente et active dans la concertation que mène le gouvernement début 2018 ». Mais peut-on combattre les plans du gouvernement en participant « en même temps » à la concertation visant à les mettre en place ?

Cet ensemble mêlant journées d'action et concertations désoriente beaucoup d'enseignants. Les journées du 1^{er} et 6 février ont eu de ce fait une ampleur limitée.

Pourtant les enseignants se réunissent, nombreux, en AG et en heure d'information syndicale.

Cela témoigne de leur aspiration à l'action collective.

L'existence du baccalauréat comme premier grade universitaire, diplôme national donnant accès à l'Université dans la filière de leur choix pour tous les bacheliers, nécessite que le baccalauréat soit obtenu exclusivement à la suite d'épreuves terminales et nationales.

Seules des épreuves terminales nationales et anonymes garantissent l'égalité entre les établissements, les territoires, les élèves.

Nous considérons qu'il faut s'opposer avec vigueur au contrôle continu, à la réduction à quatre du nombre d'épreuves terminales.

La généralisation du contrôle continu va de pair avec l'instauration d'un lycée modulaire, avec le recrutement des professeurs par le chef d'établissement, les postes à profil, la suppression massive de postes, les menaces contre notre statut.

Il y a urgence : dans les lycées, les enseignants sont confrontés aux fiches avenir.

Il y a urgence à ce que notre syndicat exige le retrait du projet de réforme du baccalauréat et donc du contrôle continu, tout comme il exige le retrait du « plan étudiants ».

Il y a urgence à ce qu'il cesse de participer aux « concertations ».

Nous sommes partisans d'une action unitaire avec grève et manifestation nationale pour arracher le retrait de la réforme du baccalauréat.

L'unité au sein du SNES, sur cette orientation de retrait, est nécessaire. Elle est possible.

Notre action à la CA nationale, loin des clivages artificiels de tendances, sera d'œuvrer à la réalisation de l'unité pour la défense des revendications. Nous vous appelons à vous porter candidats sur notre liste. ■

Pour tous contacts :
yacha.mignot@aliceadsl.fr,
jacklefebvre@free.fr
Élus à la CA nationale

Front unique

Retrait de la contre-réforme Blanquer ! Rupture de la concertation !

Le courant Front Unique invite les collègues à se regrouper pour que telle soit la position du SNES.

En effet, le gouvernement Macron-Philippe-Blanquer a engagé une offensive éclair contre le bac et à travers lui contre le lycée, les jeunes et les enseignants. Le projet de loi ORE, complété par les annonces de Blanquer visent à liquider le bac comme examen national anonyme et premier grade universitaire. Le sens de cette attaque c'est la mise en concurrence de tous les établissements dans le cadre de la sélection instaurée dans l'enseignement supérieur. Il s'agit aussi de supprimer des heures d'enseignement, et de s'attaquer au statut des enseignants. Cette politique s'intègre au dispositif de CAP 22 de suppression de postes de fonctionnaires, et d'attaques contre les statuts. Blanquer ne cesse de le répéter : il veut donner la possibilité aux chefs d'établissement de recruter les enseignants.

Le gouvernement a organisé une consultation qui a abouti au rapport Mathiot, puis ouvert une concertation, début février, qui doit l'amener à annoncer, mi-février, les mesures à prendre à partir de la rentrée 2018. Il est clair depuis la lettre de mission donnée à Mathiot qu'il s'agit de mettre en oeuvre la promesse de Macron de liquider le bac comme examen national. Dès lors qu'on entre dans

cette concertation on se condamne à chercher une bonne application, comme le fait la direction du syndicat en réclamant la garantie d'un horaire dédié à la préparation du « grand oral », une épreuve très largement idéologique. (Dépêche AEF 01/02)

A contrario, le SNES doit prendre la position la plus claire pour le retrait du projet de réforme du bac et du lycée. Pour permettre la mobilisation des personnels, il faut que la direction du SNES rompe avec la concertation organisée par le gouvernement comme moyen de mise en oeuvre de sa réforme. Il faut aussi qu'elle convoque une assemblée nationale des délégués élus dans les établissements, avec leurs syndicats, pour permettre aux enseignants de décider nationalement des formes du combat nécessaire. C'est cette orientation que les syndiqués doivent imposer dans le SNES.

Pour défendre cette orientation dans le syndicat, nous vous invitons à vous porter candidat sur la liste Front unique. ■

Contact : olivier.rougerie@yahoo.fr

trative nationale du SNES-FSU - 2018



ES 2018

électoral concernant l'appellation des listes ;

- ▶ de donner à L'US les moyens de prévoir les possibilités de publication des différentes listes et déclarations d'orientation.

Article 2. Nombre de candidat-e-s par liste

Pour être recevable, une liste doit comporter 150 candidatures (75 titulaires et 75 suppléants). Doivent figurer sur cette liste et être clairement identifiés, les candidat-e-s titulaire et suppléant-e pour repré-

senter les catégories ou groupes de catégories. Peut faire acte de candidature à un tel poste, tout-e électeur-trice appartenant à la catégorie ou au groupe de catégories.

Article 3. Sanctions pour liste non conforme au règlement électoral

Dans le cas où une ou plusieurs candidatures se révéleraient irrégulières après le dépôt de la liste, les dispositions suivantes seraient appliquées :

- a) Si une seule candidature est irrégulière, possibilité est donnée de

faire une rectification dans un délai de trois jours.

- b) Si deux candidatures sont irrégulières, le nombre de voix obtenu par la liste concernée sera diminué de 2/150°.
- c) Si plus de deux candidatures sont irrégulières, le nombre de voix de la liste subira un abattement supplémentaire de 1/75° pour chacune des candidatures irrégulières au-delà de deux.

Dans tous les cas, une information sera publiée dans L'US avant le vote.

Article 4. Appellation des listes

- a) Chaque liste a le droit de choisir librement son appellation et le sigle correspondant, sous réserve des règles ci-après énoncées de protection des appellations et sigles des autres courants de pensée.

- b) L'unique appellation d'une liste est la dénomination sous laquelle elle se présente au scrutin dans les documents électoraux publiés par les soins du syndicat : déclaration d'orientation et bulletin de vote. Le sigle qui l'accompagne doit correspondre à cette dénomination.

- c) Chaque courant de pensée représenté à la CA nationale a l'exclusivité de son appellation et de son sigle ce qui implique que ces deux éléments ne peuvent pas être utilisés dans la dénomination d'une liste sans l'accord de ce courant de pensée, exprimé par la majorité de

ses élus titulaires et suppléants à la CA nationale.

- d) N'utiliser dans son appellation et dans son sigle, ni le nom du syndicat ni son sigle, ni le nom d'une ou plusieurs catégories syndiquées au SNES.
- e) Si ces conditions ne sont pas remplies, la dénomination et le sigle entachés d'irrégularité sont irrecevables, ce qui entraîne, dans le cas où ils ne sont pas dûment corrigés, l'irrecevabilité de la liste.
- f) Dans le cas où une liste représentée

à la CA sortante ne se représente pas à l'élection suivante, ses élus (majorité des titulaires et suppléants à la CA nationale) peuvent s'exprimer par une déclaration au moment de l'appel à candidatures et éventuellement lors de la publication des textes d'orientation, sauf s'ils constituent une liste d'une autre appellation qui présente un texte d'orientation ou s'ils se situent en dehors du cadre statutaire de l'organisation.

Tout litige relatif à l'application de ce règlement électoral sera porté devant le Bureau national. ■



rentrée 2018 Préparation dans l'action

La préparation de la rentrée a commencé. À tous les niveaux – national, académique, départemental, établissement –, les instances se réunissent pour débattre de la répartition des moyens d'enseignement définis globalement par le budget de l'État. En février, une étape très importante est le vote de la DHG (dotation horaire globale) dans les établissements. Il revient en effet au CA de décider de sa répartition par discipline en conformité avec la réglementation.

Meuse Plan social !

La Meuse est un département rural dont la démographie est chancelante. Au lieu de prendre des mesures visant à dynamiser le territoire et après avoir fusionné des établissements, le conseil départemental et l'Éducation nationale ont décidé de fermer, à la rentrée 2018, deux collèges (Monthiers-sur-Saulx et Dun-sur-Meuse), ainsi que le site de Varennes-en-Argonne du collège d'Argonne.

Abandon

Le discours institutionnel a le mérite de la clarté : la Meuse est sur-dotée et l'évolution du réseau des collèges sert à accompagner le retrait de moyens et à aligner (par le bas !) le département sur le reste de l'académie de Nancy-Metz.

Pour 41 élèves en moins dans les collèges, le rectorat retire 330 heures. Cette baisse correspondant quasiment à la dotation des collèges censés fermer. Le rectorat annonce une centaine d'élèves en moins sur les LGT meusiens pour un retrait de 322 heures sur leurs dotations. Bilan : les collèges perdront six postes tandis que les lycées risquent de devoir en rendre encore plus... Pour la Meuse, ces suppressions de postes correspondent à un plan social qui, malheureusement, ne fait pas les gros titres.

Au-delà de la situation difficile dans laquelle vont se trouver les personnels qui perdront leur poste, les conditions d'enseignement pour les élèves et les conditions de travail pour les enseignants vont se dégrader drastiquement : effectifs par classe en augmentation, moins de dédoublements, des enseignements optionnels menacés de disparition, moins d'adultes présents dans les établissements, plus de compléments de services sur plusieurs établissements



de plus en plus éloignés... Le plus rageant dans tout cela est qu'une fois de plus, ce sont les élèves les plus fragiles qui en pâtiront le plus.

Pour une discipline comme l'anglais qui, comme d'autres, est sinistrée dans le département où on manque d'enseignants titulaires – y compris de TZR –, les difficultés à pourvoir certains postes à la rentrée seront encore plus importantes. Ne parlons pas des soucis pour les remplacements en cours d'année... Entre les fermetures de collèges et les baisses de dotations, on a le sentiment que l'Éducation nationale donne de l'air à l'enseignement privé qui profite de ces fermetures pour accroître « ses parts de marché ». Le service public d'éducation ne doit pas être sacrifié à l'aune d'une politique purement comptable.

Alors qu'à la dernière élection présidentielle Marine le Pen était en tête du premier tour dans le département, l'État abandonne les territoires ruraux et supprime des services publics de proximité. Ce n'est sûrement pas la bonne méthode pour lutter contre le danger frontiste. ■

Sébastien Wagner

Les élus SNES au CA

- Exigent de disposer de documents détaillés : structure, horaires par discipline et par division ; tableau de répartition des moyens par discipline.
- Interviennent pour que les prérogatives des équipes pédagogiques, et celles du CA soient respectées
- Ont le droit d'amendement et de contre-proposition de répartition (heures d'autonomie, la composition des groupes...). Le chef d'établissement a obligation de les soumettre au vote du CA.
- Votent contre pour signifier leur désaccord avec la répartition proposée ou l'insuffisance de la dotation et imposer une nouvelle délibération.
- Poursuivent l'action auprès du rectorat et de la DSDEN.

Dhg A voté !

Les CA sont réunis en ce moment pour examiner la répartition de la dotation horaire. La suppression de 2 600 emplois de stagiaires au budget se traduit par des dotations insuffisantes pour faire face à la montée des effectifs et par une hausse de la part des heures supplémentaires.

Faire respecter le droit

Les chefs d'établissement doivent réunir les CA qui, en application des textes réglementaires, fixent par leur vote « les principes de mise en œuvre de l'autonomie » de l'établissement dont relèvent « l'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves » et « l'emploi des dotations en heures d'enseignement

et, dans les lycées, d'accompagnement personnalisé ».

Certains prétendent que ces votes peuvent être reportés en juin et remontent maintenant leur proposition de créations/suppressions de postes aux rectorats, nécessaire aux opérations du mouvement. Or, ces créations/suppressions ne peuvent découler que d'une répartition des moyens par discipline, pleine compétence du CA. Ils doivent donc être saisis pour vote dès maintenant, même si des ajustements ultérieurs exigeront une nouvelle délibération. Il ne faut pas hésiter à rappeler, à certains managers, la jurisprudence constante sur ces points. ■

Grégoire Frackowiak

collège Rendez les moyens !



Sur les bords du canal Saint-Martin, à deux pas de la place de la République, l'embourgeoisement du quartier se mesure au nombre de bars à vins... Le classement REP du collège Grange-aux-Belles du quartier témoigne pourtant de la persistance de poches de grande pauvreté en plein centre de Paris et des inégalités sociales et scolaires qui n'ont cessé de s'approfondir dans la capitale.

Pour la rentrée 2018, cet établissement subit une véritable saignée. Pour la suppression d'une classe, le rectorat lui retire 58 heures sur sa DHG. Font partie de ce retrait, les 18 heures octroyées l'année dernière pour la mise en place de la réforme

des collèges. Comme tous les collèges parisiens, l'établissement voit sa « marge académique » baissée de 3 heures par division.

Selon les collègues, en l'état, le collège n'est plus en mesure de dédoubler les classes, ni d'accueillir en inclusion les élèves des trois dispositifs ENSA, ULIS, UPE2A, sans dépasser les 25 élèves par classe. Il ne sera plus possible non plus de rééditer les initiatives qui permettent à l'établissement de maintenir une relative mixité sociale et de lutter contre l'évitement dans une académie où l'enseignement privé concentre ses moyens pour scolariser un collégien sur trois. ■

Thierry Ananou

Poitiers Poker menteur au rectorat

Lors du « Comité technique académique (CTA) budget », le S3 a été aux prises avec une situation inédite. Les annonces devaient nous rassurer : 32 ETP supprimés seraient « compensés » (sic !) par l'équivalent de 30 en heures supplémentaires. Dans les documents fournis, nul rappel du budget 2017 afin de vérifier ces chiffres. Évidemment, les représentants du SNES-FSU, méfiants, sont allés examiner les documents de l'année précédente. Surprise, il s'agit en fait de 39 ETP en moins et de l'équivalent de 58 ETP en heures supplémentaires qui disparaissent ! Pourtant, l'effectif élèves reste stable (28 élèves en plus). À nos questions sur ce bilan inquiétant, point de réponse de la rectrice. Mais pas de démenti non plus...

Évidemment ce sont les collèges qui paient le prix fort, avec une perte de 84 ETP pour 99 élèves supplémentaires. Histoire de faire croire que la réforme

du lycée sera indolore, le rectorat préfère ponctionner les collèges... en se préoccupant bien peu de l'intérêt des élèves.

Février arrive avec son cortège de répartitions de DGH et de menaces de suppressions de postes. Dans l'académie, les établissements devaient faire remonter au rectorat leur répartition



par discipline avant le 5 février, mais tous les chefs d'établissement n'obéissent pas à la consigne ! Ici, pas de CA ; là, un CA hors délai ; ailleurs, juste un conseil pédagogique convoqué en catastrophe...

Ce n'est que le 16 mars qu'aura lieu le CTA qui examinera ces DGH, les propositions d'ouvertures et de fermetures de postes. L'incertitude qui plane cette année sur les lycées, suite aux annonces du ministre, ne fait que compliquer l'exercice.

Cette technique de l'administration qui consiste à empêcher le fonctionnement démocratique de l'institution et l'exercice de l'autonomie des établissements n'entame pas la combativité des élus du SNES-FSU, parce que l'action finit toujours par payer. Nous parvenons à arracher des augmentations de DGH, à revenir sur des mesures de carte scolaire et à supprimer des compléments de service, pour peu que le chef d'établissement, conscient de l'intérêt des élèves et des personnels, fasse pression dans le même sens. Oui, cela existe ! Même si l'on peut regretter que ce soit de plus en plus rare... ■

Magali Espinasse

paye de janvier Nouvelle dégradation !

Le gouvernement n'a eu de cesse de communiquer que 2018 était l'année du pouvoir d'achat.

Malheureusement, la paye de janvier a marqué une nouvelle dégradation pour les fonctionnaires : hausse de la retenue pour pension civile, absence de revalorisation de la valeur du point d'indice alors que l'inflation repart à la hausse, augmentation de la CSG imparfaitement compensée... Et les premières retenues pour jour de carence n'ont pas encore été faites mais pèseront sur les prochaines payes.

Au 1^{er} janvier 2018, le taux de cotisation pour pension civile est passé de 10,29 % à 10,56 %. Conséquence de la réforme des retraites de 2010, menée par le gouvernement Fillon, le taux de la retenue pour pension est relevé le 1^{er} janvier de chaque année pour être aligné progressivement sur le taux de cotisation salariale appliqué dans le secteur privé et ainsi atteindre 11,10 % le 1^{er} janvier 2020.

Augmentation de la CSG mal compensée
Au 1^{er} janvier 2018, la Contribution sociale généralisée (CSG) est passée

de 5,1 % à 6,8 % pour sa part déductible (celle non déductible est maintenue à 2,4 %). À la différence du secteur privé, il n'est pas prévu que cette mesure aboutisse à une augmentation du pouvoir d'achat, pourtant promise. Cette hausse de la CSG est néanmoins compensée par la suppression de la Contribution exceptionnelle de solidarité (CES) et par la mise en place d'une indemnité déterminée par un calcul complexe prenant en compte les revenus de l'année précédente. Ce mode de calcul aboutira à une quasi compensation qui deviendra partielle lors d'une augmentation de rémunération en cours d'année (par exemple, un changement d'échelon). De plus, la réévaluation de la compensation ne va pas durer dans le temps : cette indemnité compensatrice ne sera réévaluée qu'au 1^{er} janvier 2019. C'est une

Une baisse mécanique du pouvoir d'achat se profile après 2019

baisse mécanique du pouvoir d'achat qui se profile.

Report des mesures PPCR

Au cours du premier rendez-vous salarial du quinquennat, le ministre de l'Action et des Comptes publics a confirmé les inquiétudes du SNES-FSU sur la politique salariale du gouvernement en reportant d'un an de l'application des mesures issues du cycle de discussions PPCR. Il s'agit d'un retour sur l'engagement de l'État inacceptable, entraînant une dégradation du pouvoir d'achat et des carrières des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie. Ainsi sont reportés au 1^{er} janvier 2019 le second transfert primes-points sous la forme de cinq points d'indice et au 1^{er} janvier 2020 la seconde revalorisation des grilles indiciaires. Le gouvernement a choisi également de geler à nouveau la valeur du point d'indice. Pourtant, celui-ci n'avait été revalorisé seulement que de 0,6 % en juillet 2016 et de 0,6 % en février 2017.



Augmentation de cotisation et de la CSG, gel du point d'indice, report des mesures PPCR, rétablissement du jour de carence... Tout concourt à une nouvelle baisse du pouvoir d'achat.

ceptable, entraînant une dégradation du pouvoir d'achat et des carrières des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie. Ainsi sont reportés au 1^{er} janvier 2019 le second transfert primes-points sous la forme de cinq points d'indice et au 1^{er} janvier 2020 la seconde revalorisation des grilles indiciaires. Le gouvernement a choisi également de geler à nouveau la valeur du point d'indice. Pourtant, celui-ci n'avait été revalorisé seulement que de 0,6 % en juillet 2016 et de 0,6 % en février 2017.

Rétablissement du jour de carence

Au nom d'une prétendue « justice sociale » entre le secteur public et le secteur privé, le jour de carence en cas d'arrêt de travail pour raison de santé a été rétabli. Cette mesure est injuste et inefficace. Injuste parce que rien ne justifie de punir les personnels malades. Inefficace car celle-ci n'a aucun effet sur le nombre de jours pris en congé pour raison de santé. Cette décision viendra seulement grever un peu plus le pouvoir d'achat des personnels. Avec la

Salaire correct exigé

Mesurons-nous combien le pouvoir d'achat des personnels de l'É.N a baissé ces dernières années en France ? Découvrez les chiffres qui font mal à nos salaires sur le site www.salairecorrectexigé.fr. Dans le cadre de sa campagne pour une revalorisation des salaires, le SNES-FSU a lancé un site pour mettre en avant les inégalités salariales qui existent entre les enseignants français et les enseignants d'autres pays de l'OCDE, entre les professeurs, CPE, Psy-É.N et les autres cadres de la Fonction publique et, pire encore, les cadres du privé. Témoignez et partagez sur les réseaux sociaux grâce à la balise #SalaireCorrectExigé. Les premiers témoignages reçus montrent qu'il y a encore beaucoup à faire pour lutter contre les idées reçues concernant nos soi-disant privilèges.

campagne « salaires corrects exigés ! », le SNES-FSU a décidé d'interpeller le gouvernement et l'opinion sur la faiblesse structurelle des salaires des professeurs, CPE et Psy-É.N. Le SNES-FSU entend amplifier la pression sur un exécutif qui n'a pas répondu à l'exigence salariale portée dans la grève du 10 octobre dernier. Pour le SNES-FSU, il faut un rendez-vous salarial dès mars, mais surtout il faut que le gouvernement y vienne avec des propositions précises de revalorisation. ■ Serge Deneuvéglise

Ehpad Rentabilité et maltraitance

Le 30 janvier, sept syndicats ont appelé à la grève. Une première. Partout en France, les personnels, à bout de souffle, ont crié leur colère, soutenus en nombre par les retraités à l'appel du « groupe des 9 ».

Depuis plusieurs mois, les personnels des EHPAD réclament davantage de moyens humains pour plus de dignité.

Eldorado

L'enquête parlementaire sur les EHPAD souligne la situation difficile pour les résidents, et pour les personnels, des conditions de travail « particulièrement préoccupantes tant d'un point de vue physique que psychologique [...], un taux d'accidents du travail deux fois supérieur à la moyenne, plus important que dans le secteur du BTP ».

Mais les grands groupes qui ont investi dans « l'industrie de la dépendance » se portent bien. Le vieillissement de la population engendre des besoins de soin qui devraient rester à l'abri de la conjoncture économique, situation attractive pour les groupes des EHPAD privés à but lucratif qui font des profits juteux, au détriment des salariés et des résidents. À titre d'exemple, le groupe Korian qui possède 720 institutions dont 290 en France, a réalisé, en 2016, un chiffre d'affaires de près de 3 milliards d'euros. Il vise le « senior-écosystème » où tout est regroupé. ORPEA, deuxième grand groupe du secteur, confirmait pour 2017 le même chiffre. Mais le coût pour le résident est exorbitant (100 euros par jour dans l'Oise, contre 43 dans un EHPAD public du même département), surtout au moment où Emmanuel Macron baisse les pensions⁽¹⁾.

Un coût élevé n'est pas un gage de qualité. Les exemples abondent. Les témoignages de familles décrivent des



Succès de la manifestation des personnels des EHPAD le 30 janvier dernier.

problèmes récurrents concernant des soins mal prodigués, voire inexistant, un personnel trop peu nombreux et un manque d'hygiène notable. Sous-effectifs, économies de bouts de chandelles, provoquent souffrance au travail pour les personnels et maltraitance pour les résidents. La pression financière gère l'établissement.

De plus, comme le reconnaît Mme Buzyn, ces groupes profitent de la loi sur la tarification qui favorise le secteur privé au détriment du public. Ainsi l'article 9 de la loi de financement de la Sécurité sociale permet, par allègement de cotisation sociale, d'économiser 1 800 euros par an et par SMIC.

Un très large soutien dans la population

Appui de l'opinion

De telles inégalités confirment l'exigence de la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale dans le cadre du service public et une politique qui réponde aux attentes des personnels et des résidents. La colère qui s'est exprimée le 30 janvier a rencontré un très large soutien dans la population qui ne peut admettre une politique indigne face à des personnes fragilisées et le mépris du gouvernement face aux salariés. ■

Marjène Cahouet

(1) Il y a en France 6 884 EHPAD, dont 2 942 publics, 2 193 privés à but non-lucratif et 1 749 à but lucratif. Le coût moyen dans un EHPAD public est de 1 740 euros, 2 620 dans un EHPAD privé, pour un montant moyen de pension de 1 376 euros.

Pensions : l'action continue !

Les retraités ont aujourd'hui constaté avec colère les effets désastreux de l'augmentation de la CSG (souvent accentuée par celle de la MGEN), avec la perspective d'une année blanche pour 2018. Ils ont connu gel des pensions, sous-indexations, les 0,3 % de la CASA, mais jamais une telle amputation !

Le « groupe des 9 » va amplifier le mouvement de protestation : après l'envoi des cartes de vœux, les retraités seront à nouveau dans la rue le 15 mars 2018, journée nationale de mobilisation. Les retraités écriront à Emmanuel Macron pour lui faire connaître leur situation. La lettre sera transmise à la presse locale et une tribune sera envoyée aux médias. Le « groupe des 9 » continue à rencontrer les élus et à réclamer l'installation des groupes de travail promis par Madame Buzyn en septembre. Il se félicite du succès de la grève dans les EHPAD et soutiendra toute initiative prise par les fédérations syndicales du secteur.

collectivités territoriales Dépenses d'éducation en berne

La DEPP⁽¹⁾ a publié sa note sur les dépenses d'éducation des collectivités territoriales pour 2016. Elle confirme les observations faites par le SNES-FSU.

En 2016, 35,7 milliards d'euros ont été dépensés par les collectivités territoriales ce qui représente 23,8 % de la Dépense intérieure d'éducation (DIE)⁽²⁾. Ce sont les communes qui dépensent le plus (18,5 milliards d'€), notamment pour les dépenses de personnels qui représentent près de la moitié du total. Suivent les Régions (10,4 milliards) puis les départements (6,8 milliards). Si la DIE a augmenté de 7 % entre 2006 et 2016, les dépenses des collectivités territoriales ont enregistré une hausse de 13 % sur la même période, hausse supportée principalement par les Régions et les communes.

Baisse des investissements

En ce qui concerne le second degré, par rapport aux dépenses de 2016 étudiées par la DEPP, le SNES-FSU observe que les dépenses pour 2017 sont à la hausse, mais sans compensation de la baisse depuis 2010. Les départements consacrent 4,4 milliards d'euros aux dépenses pour les collèges (+ 2 % par rapport à 2016), mais la baisse de l'investissement se poursuit. Les départements adaptent ainsi leurs dépenses à la baisse de leurs recettes et au poids toujours plus important des dépenses sociales (RSA). Les dépenses régionales pour les lycées enregistrent une hausse de 4,4 %, pour atteindre 5,8 milliards d'euros. Là aussi, les dépenses d'investissement restent à un faible niveau et sont inférieures

de 20 % à ce qu'elles étaient en 2009. Ainsi, malgré la hausse démographique dans le second degré, départements et Régions ont diminué leur investissement pour les collèges et les lycées depuis 2010. Cela n'est pas sans conséquence sur des établissements vieillissants, et parfois aux capacités d'accueil insuffisantes.

Quels financements pour l'avenir ?

Les incertitudes sur les recettes des collectivités sont grandes. La volonté gouvernementale de baisser les dépenses publiques et d'y contraindre les collectivités est assumée. De plus le discours des économistes libéraux sur les dépenses de fonctionnement qui seraient trop élevées est repris par de nombreux élus.

Le financement des dépenses d'éducation des collectivités, prévues par la loi, sera un enjeu dans les années qui viennent. ■ Marc Hennetier

(1) Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
(2) Dépense intérieure d'éducation. L'ensemble des dépenses pour l'éducation, tous financeurs confondus : État, CT, ménages, entreprises.



Lgbt L'homophobie : à l'école non plus

Alors qu'elle devait être renouvelée chaque année, la campagne « *L'homophobie n'a pas sa place à l'école* », timidement initiée en 2015 par le ministère de l'Éducation nationale n'est toujours pas réactivée.

Pourtant il y a urgence. On constate chez les jeunes LGBT les conséquences des discriminations, des violences ou du harcèlement : taux élevé de suicide, dépression, déscolarisation. De même, les collègues LGBT sont nombreuses et nombreux à souffrir de discrimination dans le cadre de leur exercice. Il y a nécessité de traiter de la question de l'homophobie à l'école

Il y a urgence

car les personnels comme les élèves peuvent être victimes, témoins, ou auteurs de ces actes et propos LGBTphobes.

Concession

La responsabilité de l'institution est grande : une part non négligeable des rectorats ne fait même pas référence à la lutte contre les LGBTphobies ou aux autres formes de discrimination. Force est de constater qu'il y a peu voire aucun relais institutionnel pour offrir une visibilité aux thématiques LGBT qui restent bien souvent un point aveugle dans la communication des académies. Qu'est-ce qui est fait pour sensibiliser élèves et personnels, pour donner des pistes et outils concrets afin de traiter ces questions ? Quasiment rien, sauf quand une



© Chiracopy / Fotolia.com

équipe d'établissement s'en empare. Au lieu de prendre le problème à bras-le-corps, le ministre de l'Éducation nationale donne des gages à « La Manif pour Tous » et autres « vigi-gender » réactionnaires en fustigeant les ABCD de l'égalité supprimés il y a trois ans, et en ne donnant pas toute sa place à la lutte contre les discriminations à l'école. Les leviers d'action existent, et le SNES-FSU porte la nécessité d'une véritable campagne de lutte contre l'homophobie à l'école, et notamment au sein du Collectif Éducation contre les LGBTphobies dont il fait partie. ■ Aurélia Sarrasin

le 14 février en Slovénie Action de grève

En Slovénie, bon élève de la zone euro, l'enseignant ne profite guère de la croissance économique.

Les enseignants slovènes revendiquent un niveau de rémunération similaire à celui des autres professions dans le secteur public. À l'appel de l'ESTUS (Syndicat de l'Éducation, de la Science et de la Culture) qui n'a pas obtenu d'avancée significative sur la revalorisation salariale, une grève a eu lieu le 14 février avec manifestation dans la capitale Ljubljana, laquelle a réuni plus de 20 000 personnes.

Amélioration du statut

Pour le syndicat, il est inacceptable d'avoir des enseignants qui débent dans le métier à 928 euros nets par mois. En fin de carrière, le salaire maximum est de 1 550 euros par mois. Trois cycles de négociations n'auront pas suffi à obtenir du gouvernement des mesures positives. ESTUS s'appuie sur les études de l'OCDE qui démontrent que les salaires des enseignants slovènes dans tous les secteurs de l'Éducation restent en dessous de la moyenne de leurs collègues des pays de l'OCDE et ceux de l'Union européenne.

Financement de l'Éducation

Un autre sujet d'importance. La Slovénie est un des rares pays à consacrer

moins de 8 % de ses fonds publics à l'Éducation en termes de dépenses prises dans le budget (comparé à la moyenne de 11,2 % dans les pays de l'OCDE). D'où la demande d'ESTUS concernant le pourcentage du PIB consacré à l'Éducation. Ce n'est pas le chemin que prend le gouvernement slovène qui annonce une poursuite de sa politique d'austérité en 2018 avec une nouvelle réduction des dépenses publiques et une hausse des recettes fiscales et sociales.

Il faudrait pourtant préserver la qualité de l'enseignement mais aussi l'améliorer. Priorité à l'Éducation : le gouvernement doit répondre aux demandes de la profession enseignante. ■ Odile Cordelier



Publicité



NESTOR PAR MAIF

L'application pour gérer son argent et ses comptes.



NESTOR PAR MAIF

À télécharger sur Apple Store et Google Play (saisissez « Nestor budget »).
Également disponible sur www.nestor-par-maif.fr

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

NESTOR par MAIF est un service proposé par MAIF Interface - SAS au capital de 20 715 000 € - RCS NORT 814 276 820 - 200 avenue Salvador Allende 79000 NORT.

Solidarité pour les droits et les libertés en Turquie

Le 10 février, à Paris, plus de cinquante organisations, dont la FSU, et associations avec le soutien de certains partis politiques ont appelé à une initiative ponctuelle de pauses musicales. Trois cents personnes présentes pour réaffirmer le besoin de solidarité internationale face à l'installation d'une dictature autocratique.

Résistance

Comment lutter contre la répression qui touche les Kurdes, les Alévis, les journalistes, les syndicalistes, les personnes LGBT, les universitaires et enseignants, dans un pays gouverné par des décrets-lois ? À ce jour, 150 000 fonctionnaires ont été limogés et après l'opération militaire dans la province d'Afrin en Syrie, deux nouvelles vagues d'arrestations ont eu lieu. Sont visés des dirigeants de l'Association médicale de Turquie ainsi que des élus du parti pro-kurde HDP.

Le représentant du collectif « Pour les droits et les libertés en Turquie » a dénoncé « un silence complice en Europe face à ces attaques aux droits. Et pourtant, c'est un combat qui nous concerne directement ». Pierre Haski, président de RSF, tout comme Pinar Seleik, sociologue et écrivaine vivant en exil en France, ont souligné la résistance des peuples. Pour P. Seleik, cette résistance est multiforme et « la solidarité, c'est aussi créer des espaces de réflexion ». ■ O. C.

Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES • 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs. 1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ; chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

■ Venise, Rome, Florence centre. Part. loue apparts. Tél. 04 73 33 55 95

■ (33) Arcachon centre, loue F2 neuf, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41

■ (64) St-Jean-de-Luz, centre, loue F2, 50 m plage-Thalasso. Tél. 06 04 07 98 41

■ Bassin d'Arcachon-Claouey, loue maison, 4-6 pers., cft. Forêt, bassin, océan. Tél. 06 04 07 98 41

■ (84) Vaucluse, loue gde mais. 6/8 pers. Cœur village provençal, pied du Mt-Ventoux, près d'Avignon, tt confort, terrasse pano, 850 à 1 050 €/sem. Tél. 06 16 15 19 05

■ (13100) Aix-en-Provence, coll. loue à l'année studio, 26 m², à étudiant ou stagiaire 6 mois, centre historique, 560 € c. c., clair et calme. Tél. 07 81 83 20 17, alrev9@laposte.net

■ Sicile, Syracuse, Ortugie, loue aptt, 3 pces cft, caractère, 80 m de la mer. Été : 500 €/sem. Tél. 06 30 25 14 84

IMMOBILIER

■ (41) Chambord 5 km, vends maison sur terrain 4 000 m², 4 chambres, garage double. 230 000 €. Tél. 02 47 46 12 04

■ (78) Montigny-le-Bretonneux (hyper centre). Appart. duplex F3+mezza, dernier ét., 92 m² au sol, 68 m² carrez, quart. très recherché. Exp. sud, très lumineux et ss vis-à-vis, 5 mn pied de la gare, RER C, La défense-Paris Montparn. Proche université Squ, coll., lyc., éc. Une cave et un parking en sous-sol viennent parfaire ce bien. 320 000 €. Tél. 06 74 58 17 04, voir détail et photos : réf. 1367448020, annonce Leboncoin

